

Université de Montréal

**La quotidienneté en logement chez des personnes ayant
connu l’incarcération et l’itinérance.
Le Projet Logement Montréal**

Par Agate Donner

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage présenté à la Faculté
en vue de l’obtention du grade de M. Sc. en criminologie
Option intervention

Juillet 2018

© Agate Donner

Résumé

Ce travail a été réalisé à la suite d'un stage de maîtrise en criminologie- intervention qui s'est déroulé au sein du Projet Logement Montréal (PLM). Ce projet lutte contre l'itinérance à Montréal et place le logement au cœur du processus d'intégration sociale. La problématique étudiée a interrogé la manière dont se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'itinérance et l'incarcération, et qui participent au Projet Logement Montréal.

La situation d'itinérance est une expérience de vie qui fragilise profondément l'individu. Dans ce contexte, l'objectif de ce travail est de questionner et de comprendre le processus du retour en logement et la reprise du quotidien des individus, à la suite d'une expérience de marginalisation ou d'une situation de très grande vulnérabilité. Les quatre participants rencontrés dans le cadre du stage sont des hommes tous âgés d'au moins 45 ans. Ils ont connu une période d'itinérance de plusieurs années, et de surcroît une expérience carcérale, avant de participer au Projet Logement Montréal. Résolument inductif dans sa méthode d'analyse des données, ce travail repose sur une méthodologie de nature qualitative et est le résultat d'une analyse de matériel issues de différentes sources d'informations.

Il ressort de l'analyse que l'habitat représente potentiellement un lieu propice et privilégié d'insertion sociale et citoyenne. Toutefois, il ressort également que les processus de retour en logement et la reprise d'une quotidienneté soient l'occasion, pour les participants, de nombreux défis. Ceux-ci concernent de nombreuses sphères et dimensions de la vie des individus. Comme, par exemple, le rapport au temps, le lien à l'espace et à l'habitat, la santé physique et mentale et de la capacité de prendre soin de soi, les liens sociaux, la régularisation de leur situation juridique ou encore le fait de retrouver des droits sociaux.

Les processus de sortie d'une situation de vulnérabilité et du rétablissement personnel sont complexes et apparaissent inévitablement influencés par les contraintes imposées par la société et par les propres limites de la personne. Ainsi, une partie des enjeux est commune aux uns et aux autres, bien que les défis soient bien entendu vécus de manière individuelle et propre à chaque personne, à son parcours et à son histoire.

Mots-clés : Itinérance, incarcération, logement, intégration sociale, Projet Logement Montréal

Abstract

This project was undertaken following a masters internship in criminology-intervention with Projet Logement Montréal (PLM). This organization works to fight homelessness in Montreal and puts housing at the core of social integration. The subject of the internship was a study in the day-to-day dealings, with regards to housing, of Projet Logement Montréal participants who have experienced both homelessness and incarceration.

Homelessness is a life-changing experience that has a profound negative impact on the individual's stability. In this context, the objective of this study is to question and understand the process of returning these individuals to a home and of re-establishing a routine after the individuals have been marginalized or in vulnerable living situations. The people encountered in the study lived through several years of homelessness and served time in prison before joining PLM. The four participants involved are men of at least 45 years old, who have served prison terms and have been homeless for several years before participating in PLM. Resolutely inductive in its data analysis, this research relies on a qualitative methodology and is the result of analyzing material stemming from various sources.

The analysis finds that housing represents a potential pathway to social integration and citizenship. It is still apparent, however, that returning to housing and resuming a daily routine does occasionally lead to hardships and challenges for participants. These involve a multitude of facets of these individuals' lives. They may include mental and physical health issues, a lack of capacity for taking care of one's self, difficulties developing and maintaining social networks, problems solving legal issues or getting accustomed to newfound social rights.

The processes of leaving a vulnerable situation and of re-establishing one's self are complex and inevitably influenced by societal constraints and the individuals' own limitations. Hence, a part of the challenges is shared while others are unique to the individuals, their path and their history.

Keywords: homelessness, incarceration, housing, social integration, Projet Logement Montréal

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION ET ETAT DES CONNAISSANCES	3
1.1 Contextualisation : L’approche Logement d’abord	3
1.2. Le Projet Logement Montréal.....	7
1.3 Le phénomène de l’itinérance.....	9
1.3.1 Portraits de l’itinérance au Canada	12
1.3.2 Précarité des situations et risque d’itinérance.....	15
1.3.3 Différentes facettes en interaction d’un phénomène complexe et évolutif.....	17
1.3.4 Considérations sur le logement.....	19
1.3.4.1 Le concept d’habiter	19
1.3.4.2 Le logement	19
1.4 Incarcération et risque d’itinérance.....	24
1.4.1 Post incarcération et obstacles	25
1.5 Présentation de la problématique	30
CHAPITRE 2 : DEMARCHE METHODOLOGIQUE	31
2.1 Introduction : une démarche qualitative	31
2.2 Démarche empirique.....	32
2.2.1 La familiarisation avec l’objet d’étude	32
2.2.2 Les participants.....	32
2.2.3 Une démarche réorientée	33
2.2.4 Observation directe et participation observante.....	34
2.2.5 Prise de notes	37
2.2.6 Accès aux données.....	39
2.3 Analyse des données.....	40

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	42
Introduction.....	42
Présentation des participants.....	42
PARTIE I : Le quotidien et ses routines	45
Vécus	46
La notion du temps et le rythme de chacun	46
Les activités régulières.....	47
Des projets	49
PARTIE II : L'espace habité, habiter un espace	51
Vécus	52
L'appropriation du lieu	52
Logement et interactions.....	54
Le rapport à son espace.....	56
PARTIE III : Les Liens sociaux	58
Vécus	59
Les proches	59
Le voisinage.....	60
Propriétaire et concierge	61
PARTIE IV : Les défis du retour en logement	62
Vécus	63
L'expérience du retour en logement	63
Prendre soin de soi.....	65
Retrouver des droits sociaux.....	67
 DISCUSSION & RECOMMANDATIONS	 72
Recommandations.....	73
Conclusion	76
 BIBLIOGRAPHIE	 79
 ANNEXE : Résumé du rapport de stage	 88

INTRODUCTION

Ce travail prend place à la suite d'un stage réalisé auprès de l'organisme Projet Logement Montréal, dans le cadre de la maîtrise en criminologie, profil intervention. Ce stage s'est déroulé du mois de septembre 2017 au mois d'avril 2018, à raison de trois jours par semaine en moyenne.

Le présent rapport s'intéresse à la quotidienneté en logement d'individus qui ont connu une situation de grande vulnérabilité et précarité et qui participent au Projet Logement Montréal. Plus précisément, il interroge la problématique du retour en logement et de la reprise d'un quotidien de personnes ayant connu une situation d'itinérance durant plusieurs années, ainsi qu'une expérience carcérale. Dès lors, la question de recherche sur laquelle repose ce travail est la suivante : « *Comment se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'incarcération et l'itinérance et qui participent au Projet Logement Montréal ?* ».

Le premier chapitre de ce rapport contextualise et présente l'état des connaissances. Nous y décrivons dans un premier temps l'approche Logement d'abord (Housing First), ses objectifs, son histoire ainsi que la philosophie sous-jacente de cette approche. Un portrait du Projet Logement Montréal, dans son ensemble, y est ensuite dressé. Nous présentons, par la suite, des éléments de définition du phénomène de l'itinérance, ainsi que les différentes facettes de ce phénomène complexe et évolutif. Nous discutons également plus spécifiquement de l'itinérance urbaine et de la place du logement, des situations de précarité et de risques d'itinérance. Nous terminons cette section par des éléments de réflexion sur l'impact d'un séjour carcéral sur la vie des individus, sur le processus de sortie de prison et de restauration de la vie de tous les jours, après l'incarcération.

Le second chapitre est dédié à la présentation de la démarche méthodologique déployée dans le cadre de ce travail. Le choix d'une méthodologie de nature qualitative s'est imposé au vu de l'objectif poursuivi. Il est question d'explicitier la démarche qualitative retenue, les différentes étapes de recherche, ainsi que le processus d'analyse des données.

Le troisième et dernier chapitre présente les résultats et leur analyse qui comprend quatre sous sections, présentant chacune un angle d'observation spécifique. La première section traite de la question du temps vécu, des routines et des activités des participants rencontrés. La deuxième section propose une discussion du rapport à l'espace et au lieu ainsi que des interactions qui se nouent au sein du logement habité. Les aspects et les liens sociaux sont abordés dans la continuité, pour terminer, dans la quatrième section, par une présentation des multiples défis rencontrés par les participants dans le processus du retour en logement et de leur rétablissement personnel.

CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION ET ETAT DES CONNAISSANCES

1.1 Contextualisation : L'approche Logement d'abord

Au Canada, selon Magier, Bellot et Morin (2014), on peut distinguer deux grands modèles de gestion urbaine de l'itinérance dans les espaces publics. Le premier correspond à l'approche privilégiée pendant tout un temps par les villes de Montréal et de Québec ; il met l'accent sur la volonté de cohabitation et la médiation entre les personnes itinérantes et le reste de la communauté (Magier, Bellot, Morin, 2014). Le second modèle de gestion urbaine est celui adopté par les grandes villes des provinces anglophones (Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver), qui se concentrent sur l'approche Logement d'abord (ou Housing First) et sur la sécurisation des lieux publics. Selon cette conception de l'itinérance, l'absence de logement semble être l'élément central qui sous-tend le phénomène. L'objectif premier de ce deuxième modèle vise dès lors à procurer un logement permanent aux personnes itinérantes afin de mettre fin à l'itinérance, plutôt que donner la priorité à la « gestion » de l'itinérance dans l'espace public (Magier, Bellot, Morin, 2014). Le Projet Logement Montréal s'inscrit dans la lignée du modèle Housing First.

L'approche Logement d'abord, accordant la priorité au logement, a été initiée aux Etats-Unis dans les années 1980 (Pathways to Housing) et sa mise en œuvre s'est par la suite généralisée dans d'autres pays (Goering et al., 2012 ; Magier, Bellot, Morin, 2014). Au Canada, le premier programme appliquant ce type de modèle, à grande échelle, a été élaboré et mis en place à Toronto en 2005 sous le nom du programme *Streets to Homes* (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013). L'approche Logement d'abord diffère considérablement du modèle du « traitement d'abord », au sein duquel les personnes sans-abri sont dirigées vers des services d'urgence ou des milieux d'aide jusqu'à ce qu'elles soient considérées comme prêtes à mener une vie autonome, après avoir reçu des soins de santé ou un traitement (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013). En effet, à l'inverse, l'intervention Logement d'abord est axée sur la prémisse qu'avoir accès à un logement adéquat

est nécessaire et préalable au rétablissement. Fondamentalement, elle vise donc à procurer aux personnes sans-abri un logement sécuritaire et abordable, dans le but d'enrayer l'itinérance. Ce modèle de service repose sur la philosophie selon laquelle tout individu mérite d'être logé. La formule d'intervention préconisée consiste à aider les personnes qui vivent dans l'itinérance à accéder à des logements indépendants et permanents le plus rapidement possible et ce, sans condition préalable. Elle n'exige pas de la personne qu'elle cesse de consommer des drogues ou de l'alcool, ni ne respecte certaines conditions de traitement. Ensuite, une fois les individus logés selon leurs besoins et leurs choix, d'autres services et du soutien sont proposés. Ce modèle s'appuie sur une approche de réduction des méfaits et est axée vers le rétablissement (Polvere et al., 2014). Dans cette perspective, les principes fondamentaux qui soutiennent l'approche accordant la priorité au logement sont l'accès immédiat à un logement permanent, sans qu'un niveau de préparation soit exigé au préalable ; le choix du client et son autodétermination ; des services axés sur le rétablissement ainsi que des services de soutien personnalisés axés sur le client ; et enfin, une intégration communautaire et sociale (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013).

Au Canada, les résultats de cette approche ont été particulièrement positifs, et plusieurs études ont démontré son efficacité générale par rapport à l'approche du « traitement d'abord » (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013). Favorisant l'occupation stable d'un logement, ce modèle réduirait l'itinérance et les occurrences d'hospitalisation et contribuerait aux améliorations en matière de santé, d'abus de substances et d'insertion dans la communauté. Il participerait également à la diminution des interventions de la police et de la judiciarisation des personnes, ainsi qu'à la réduction des coûts liés aux systèmes judiciaires et de la santé (Polvere et al., 2014). Au sein des études réalisées, une des principales recherches est probablement celle du Projet Chez Soi/At Home. En effet, cette vaste étude pancanadienne du modèle Logement d'abord a été réalisée dans cinq villes canadiennes, dont Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton, entre 2009 à 2013 (Commission de la Santé Mentale du Canada, 2014 ; Latimer, 2015). Celle-ci a été mise sur pied afin d'examiner le processus de mise en œuvre de l'approche Logement d'abord (Housing First) et de déterminer son efficacité (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013 ; Polvere et al., 2014). Au cœur du projet se trouvait la volonté d'amener les personnes itinérantes atteintes d'un trouble de santé mentale à disposer d'un logement stable et à améliorer leur fonctionnement

social (Goering et al., 2014). Cette initiative expérimentale de recherche a été parrainée par la Commission de la Santé Mentale du Canada (CSMC) et financée par Santé Canada (SC). Le Projet Chez Soi a permis d'élaborer un guide de l'approche accordant la priorité au logement qui détaille les conditions de sa mise en place et met en évidence des données appuyant l'efficacité du modèle. Trois conclusions principales émergent du rapport final du Projet Chez Soi, notamment concernant le site de Montréal (Latimer, 2015 ; Latimer et al., 2014). La première étant que cette approche est *réalisable* à Montréal, puisque près de 73 propriétaires situés dans divers quartiers ont accepté de collaborer avec le Projet Chez soi et de donner accès à leurs appartements aux participants du projet. En outre, les 285 participants recrutés se sont vus logés dans un appartement, en trois mois ou moins après leur entrée dans l'étude, et les équipes ont continué à rendre des services à la grande majorité des participants jusqu'à la fin de l'étude. Dans le même registre, cette étude a également mis en lumière que l'approche Logement d'abord est *efficace* ; puisque, en comparaison à un groupe témoin, les participants à Logement d'abord ont été beaucoup plus nombreux à obtenir et à conserver un logement stable. Selon Latimer, ceci est démontré par les chiffres suivants ; dans ce sens, il explique que :

« en ce qui concerne les participants à besoins élevés, au cours des six derniers mois de l'étude, 60 % de ceux dans le groupe Logement d'abord avaient un logement stable à chaque nuit, comparé à 31 % pour le groupe Services habituels ; tandis que 21 % n'étaient pas logés du tout, comparés à 59 % pour le groupe Service habituels. La différence était plus grande chez les participants à besoins modérés : 72 % étaient en logement stable tout le temps, comparé à 29 % pour le groupe témoin ; et 7 % n'étaient logés à aucun moment, comparé à 52 % pour le groupe Services habituels » (2015, p.1).

En outre, une *amélioration* plus importante concernant la *qualité de vie* des participants à besoins modérés bénéficiant de l'intervention Logement d'abord comparé à leurs homologues recevant les services habituels, a été enregistrée. Des entrevues menées en profondeur en début d'étude et 18 mois plus tard, sur un échantillon représentatif de 10 % des participants, ont permis de rapporter des améliorations et bénéfices pour les personnes ayant participé au projet. Comme c'est le cas, par exemple, au niveau de leur santé mentale, des réductions dans leurs niveaux de stress et d'anxiété, dans le fait de renouer des relations avec des membres de leur famille, ou

encore concernant la réduction de leur consommation d'alcool ou de drogue. Enfin, toujours selon l'étude du Projet Chez Soi, l'approche Logement d'abord *réduit les coûts* d'autres services. Les résultats de l'étude montrent donc :

Qu'il « est *possible* à Montréal de loger un nombre important de personnes itinérantes vivant avec des troubles de santé mentale dans des appartements subventionnés de leur choix, en *augmentant leur qualité* de vie de manière considérable, et ce, à *coût minime* pour la société » (Latimer, 2015, p.1).

L'approche accordant la priorité au logement a donc été reconnue à titre de politique importante de la lutte contre l'itinérance par les gouvernements fédéraux canadiens et américains (Polvere et al., 2014). En mars 2013, à travers le renouvellement pour cinq autres années de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), le gouvernement du Canada a manifesté son soutien vis-à-vis de l'approche Logement d'abord. Dans ce cadre, il est attendu que l'approche Logement d'abord soit intégrée, dans toutes les collectivités du pays, aux efforts de lutte contre l'itinérance en complémentarité aux approches déjà existantes (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013). Le Projet Logement Montréal, qui s'inscrit dans la continuité du Projet Chez Soi, repose sur une approche dite de « stabilité résidentielle avec accompagnement » (SRA) et tente de répondre à cette volonté.

Les gouvernements provinciaux sont généralement responsables de la prestation des services en matière de logement et de santé au Canada, la gestion des logements sociaux étant liée aux provinces (Goering et al., 2012). Il est toutefois possible que le gouvernement fédéral finance certains projets ; c'est notamment le cas de PLM, en partie financé par Service Canada dans le cadre de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance. La SPLI est un programme communautaire au niveau fédéral qui vise à prévenir et à réduire l'itinérance et qui, pour ce faire, subsidie partout au Canada, des programmes administrés par des organismes au niveau local (Gouvernement du Canada, 2016).

1.2. Le Projet Logement Montréal

Basé sur l'approche dite de « stabilité résidentielle avec accompagnement » (SRA), modèle provincial officiel, le Projet Logement Montréal (PLM) soutient l'établissement d'un modèle local intégré de réduction de l'itinérance. La « stabilité résidentielle », objectif principal, est à entendre comme le fait de rester en logement, de ne pas retourner à la rue, de ne pas retomber dans une situation d'itinérance. Cette approche s'inscrit dans la lignée du Housing First (approche Logement d'abord), sans pour autant en suivre les critères de manière restrictive. Ainsi, l'approche du PLM repose sur les principes suivants, soit a) l'accès immédiat à un logement permanent pour les personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique ; b) le choix des services et l'autodétermination de la personne ; c) axés sur le rétablissement et sur l'individu ; d) des services de soutien individualisés dans le but de favoriser le renforcement des compétences et l'autonomie des personnes ; e) l'intégration sociale et communautaire (Giroux, Lottinville, 2014 ; Keays, 2015).

Le Projet Logement Montréal repose sur un partenariat qui regroupe quatre organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance, à savoir, la Mission Old Brewery, l'Accueil Bonneau, la Maison du Père et la Mission Bon Accueil. PLM s'inscrit dans une durée de quatre ans (2015-2019). Il a pour mission et objectif au cours de ces années de « stabiliser en logement » sur l'île de Montréal 250 participants vivant une situation d'itinérance chronique ou épisodique et par là, de réduire l'itinérance à Montréal (PLM, 2017).

Le projet est chapeauté par une coordinatrice de projet et une coordinatrice clinique. Au sein de chaque ressource partenaire, il y a trois ou quatre gestionnaires de cas (intervenants) qui travaillent dans le cadre du Projet Logement Montréal. Ces derniers assurent le suivi psychosocial personnalisé à long terme des personnes sous leur responsabilité. En effet, ils ont pour mandat d'assister, évaluer, planifier, soutenir et surtout maintenir en logement les personnes vivant une situation d'itinérance chronique ou épisodique (PLM, 2017). Dans cette perspective, ils soutiennent l'acquisition de compétences nécessaires pour se maintenir en logement et accompagnent le participant dans ses démarches, en lui offrant une aide

personnalisée. Son rôle est également de référer la personne à des ressources appropriées pouvant répondre aux besoins des différentes sphères de la vie de l'individu. Les gestionnaires de cas collaborent avec les agents de logement associés au projet. Cinq agents de logement travaillent dans le Projet Logement Montréal. Ceux-ci ont pour mandat 1) de trouver des logements qui respectent les besoins, les goûts et le quartier que la personne participante désire habiter ; 2) d'assurer les visites avec le gestionnaire de cas ; 3) de superviser la signature du bail et tous les contacts des participants avec les propriétaires. Les agents de logement servent d'intermédiaires entre le bailleur et le locataire et s'assurent donc que :

« les logements choisis sont disponibles à long terme, salubres, d'un coût abordable et répondent aux attentes des participants. Ils travaillent étroitement avec les propriétaires, le gestionnaire de cas et le participant à la résolution de toute situation conflictuelle pouvant survenir lors du contrat de location » (PLM, 2017).

La création d'une équipe centralisée pour la recherche de logement a pour objectif de créer des liens entre les personnes en situation d'itinérance et les propriétaires. Elle est également présente pour répondre aux demandes des gestionnaires de cas concernant ce qui a trait au logement.

Inscrit dans la lignée de l'approche Logement d'abord, l'accès au logement proposé aux personnes sans abri n'est pas conditionnel au respect de certaines exigences ou mode de vie (traitement et niveau de préparation, sobriété et non consommation de drogue ou d'alcool, etc.). Les critères de sélection pour être éligible pour le Projet sont donc très peu nombreux et le moins restrictifs possibles. Le futur participant doit avoir connu une situation d'itinérance chronique, c'est-à-dire au moins 180 nuits consécutives d'itinérance dans la dernière année (dans un refuge ou des endroits non convenables pour l'habitation), il ne doit pas faire partie, en même temps, d'autres programmes de réinsertion et doit être capable de faire preuve d'un certain degré d'autonomie (capacité de répondre à ses besoins de base, se nourrir, se déplacer, maintenir une hygiène minimum dans la mesure du possible). Une fois intégré dans le projet et qu'un logement a été trouvé (parc locatif privé), le participant paye une partie du loyer (montant équivalent à

25% ou 30% de leur revenu), le reste est pris en charge par la subvention accordée à PLM (Boucher-Guèvremont, 2015).

Dans le cadre du PLM, les suivis sont d'intensité variable, c'est-à-dire qu'ils sont convenus en fonction des besoins de la personne. A priori sur base hebdomadaire, leur fréquence peut être espacée en fonction de leur nécessité, des besoins ou de l'autonomie du participant. Bien que vivement encouragés, les suivis, reposent sur une base volontaire. L'accès au logement et le suivi sont deux choses indépendantes et à dissocier (un participant qui perd son logement pour telle ou telle raison, ne voit pas le suivi prendre fin, et inversement, le participant peut bénéficier du soutien psychosocial même s'il n'a pas de domicile). Le soutien psychosocial offert dans la communauté se base une approche de rétablissement et de réduction des méfaits. Ce soutien consiste à accompagner le participant dans un processus favorisant le maintien en logement (gestion financière, des tâches quotidiennes, des règlements de conflit avec le propriétaire ou le voisinage, ou encore lors de crise) (Boucher-Guèvremont, 2015). Les interventions proposées sont élaborées de manière flexible et mettent l'accent sur l'établissement d'un lien de confiance ; elles ont pour objectif de respecter le rythme des personnes tout en prenant en compte les trajectoires passées (Boucher-Guèvremont, 2015). Le rétablissement renvoie à la capacité d'aller de l'avant (Keays, 2015). Dans ce contexte, le rétablissement n'est pas synonyme de guérison clinique ni de disparition des « symptômes » mais renvoie plutôt à une démarche unique et personnelle, un processus de longue haleine qui consiste à faire sa vie malgré la maladie ou les difficultés rencontrées (Institut universitaire en santé mentale Douglas, 2013).

1.3 Le phénomène de l'itinérance

Trouver une définition de l'itinérance qui fasse consensus n'est pas chose aisée. L'itinérance recouvre une réalité complexe, difficile à cerner et qui ne se laisse pas réduire à un seul élément ou à une condition unique (Côté, 2012 ; Berghel, 2015) on est rapidement confronté à sa définition floue et élastique (Thomas 2000). Les termes sont mobilisés tantôt pour désigner la situation vécue et le phénomène (l'itinérance), tantôt comme qualificatif de la personne elle-

même (un sans-abri, un itinérant). Dans ce contexte, il est intéressant de constater qu'il existe plusieurs termes qui désignent un phénomène similaire ; tels que l'« itinérance », «homelessness», « sans-abri » ou encore l'acronyme « SDF », pour « sans domicile fixe ». Au sein de la littérature scientifique, plusieurs auteurs défendent le fait que l'itinérance renvoie plus à une condition de vie des personnes qu'à une caractéristique ou un problème spécifique (Thomas, 2000; Laberge, 2000); dans ce sens, pour le Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal, l'itinérance est une condition de vie qui place la personne dans une situation de vulnérabilité extrême (RAPSIM, 2003). Bien que plusieurs définitions se côtoient et qu'aucune ne semble faire l'unanimité, la plupart des écrits et des organismes, dont le Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal (RAPSIM), retiennent certains critères spécifiques. En effet, la personne itinérante est définie comme une personne qui :

« n'a pas d'adresse fixe ni l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir ; a un revenu très faible ; a une accessibilité trop souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics ; peut vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, comme de santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de jeux compulsifs ; est dépourvue de groupe d'appartenance stable » (RAPSIM, 2003, p.4).

Le gouvernement du Québec (2014), quant à lui, définit l'itinérance de la manière suivante :

« un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes » (p. 30).

De son côté, le Canadian Observatory on Homelessness (COH) définit l'itinérance comme : « la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat,

ou qui n'a pas de possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un » (COH, 2012, p. 1).
Dans cette vision :

« la plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible. L'itinérance décrit une variété de situations d'hébergement et de refuges, allant d'individus sans-abri à un extrême, aux personnes logées de façon non sûre à l'autre extrême. » (COH, 2012, p. 1).

La durée et la fréquence des épisodes d'itinérance peuvent également varier. Trois « types » d'itinérance sont ainsi différenciées : « transitoires » (ou « situationnelles »), « cycliques » (ou « épisodiques »), ou encore « chroniques » (Bergheul, 2015 ; Margier, Bellot, Morin, 2014 ; Gouvernement du Québec, 2014). L'itinérance situationnelle désigne les personnes qui sont momentanément sans logement alors qu'elles en ont généralement un ; l'itinérance cyclique renvoie à une alternance plus ou moins régulière entre un logement et la rue ; l'itinérance chronique, plus visible, réfère quant à elle à la situation des personnes qui n'ont pas occupé de logement depuis une longue période (Gouvernement du Québec, 2014).

Au vu de ces définitions, on constate que les descriptions de l'itinérance renvoient à un spectre, plus ou moins large, de situations allant de la désaffiliation sociale à la précarité résidentielle ou à l'absence de domicile. Le phénomène est décrit sous l'angle de l'absence et du manque (Laberge, Roy, 2001) ; l'emphase est mise sur la non accessibilité à un habitat stable, sécuritaire, permanent et adéquat. Dans ce cadre, l'absence de stabilité de logement semble être le noyau sur lequel repose la définition des situations d'itinérance. Toutefois, selon Poirier, Hachey, Lecomte (2000), il est nécessaire de mettre en garde face à la démarche simpliste qui tendrait à réduire le phénomène de l'itinérance à une question d'accessibilité à un logement. L'ensemble des personnes touchées par l'itinérance sont concernées par des problématiques communes et diverses, telles que la pauvreté, le cumul de handicaps, la discrimination, la multiplication de ruptures et de difficultés ; qui peuvent être le résultat de différentes trajectoires de vie et de facteurs sociétaux (COH, 2012 ; Raffestin, 2009).

On comprend que le phénomène de l'itinérance peut être appréhendé de différentes manières, sous différents angles, et que la difficulté de définition reste actuelle, continuant d'imprégner la littérature sur le sujet. Selon le Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal, définir l'itinérance constitue un défi permanent puisque :

« (...) elle est toujours à la croisée d'une histoire de vie singulière et d'un contexte socio-économico-politique particulier, où la pauvreté rime avec la marginalité ; la solitude avec la visibilité dans l'espace public ; l'errance avec la vulnérabilité. Donc, il nous faut plus qu'une définition claire et précise qui figerait le regard sur une situation particulière. Dans ce contexte, définir l'itinérance doit s'inscrire dans une compréhension globale des enjeux qu'elle pose » (RAPSIM, 2003, p.2).

1.3.1 Portraits de l'itinérance au Canada

Les différentes conceptualisations et formes du phénomène, sa définition « extensible », la diversité des situations et des individus concernés ainsi que le manque de systèmes ou d'outils d'information coordonnés constituent autant d'éléments qui rendent la quantification du nombre de personnes concernées par ce phénomène, ardue voire peu réalisable. D'autant qu'aux facteurs liés à la nature même du phénomène se rajoute de surcroît la question de la visibilité de certaines personnes et groupes de population itinérante, on pense notamment à la situation des femmes en situation d'itinérance.

Concernant la ville de Montréal, on peut toutefois citer à titre d'exemple la tentative de dénombrement effectué en 2015 par une équipe composée du YMCA Centre-ville, de l'OBNL Convercité et de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Selon cette équipe, il était estimé que 3016 personnes étaient en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015. Toutefois, ce chiffre exclu les personnes en situation « d'itinérance cachée » ; c'est-à-dire, les personnes hébergées sans toutefois avoir de domicile fixe (hébergement chez d'autres, hôtels ou motels, refuges, hôpitaux, centres de thérapie ou de détention, etc.) (Latimer, McGregor,

Méthot, Smith, 2015). Les données actuellement disponibles ne semblent donc être que « la pointe de l'iceberg » ; d'autant que l'itinérance cachée, définie : « comme le fait pour une personne d'avoir eu à vivre temporairement avec sa famille, des amis ou dans sa voiture, parce qu'elle n'avait nulle part d'autre où aller » (Rodrigue, 2016), pourrait toucher une partie importante de la population canadienne. En effet, comme le mentionne l'étude publiée par Statistique Canada : « en 2014, 8 % des Canadiens ont déclaré qu'ils avaient vécu cette situation au moins une fois au cours de leur vie, et parmi ces personnes, 1 sur 5 l'a vécue pendant au moins un an » (Rodrigue, 2016). Selon cette étude, les personnes autochtones étaient plus à risque de vivre ce type d'itinérance, ainsi que les personnes immigrantes et les membres des minorités visibles (Rodrigue, 2016). De fait : « la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) estime qu'au Canada, entre 150 000 et 300 000 individus vivent l'itinérance au cours d'une année donnée (...) » (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013, p.22). Un deuxième dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal, « Je compte MTL 2018 », a eu lieu au mois d'avril 2018. Toutefois, les chiffres ne sont pas encore connus. Pour effectuer cette opération, la Ville de Montréal et le CIUSSS-du-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal travaillent ensemble avec le soutien et l'expertise du Centre de recherche de l'hôpital Douglas, en étroite collaboration également avec le Mouvement pour Mettre Fin à l'Itinérance à Montréal (MMFIM).

Le phénomène de l'itinérance affecte d'innombrables personnes, et la population sans-abri du Canada est très diversifiée. La population désignée comme « itinérante » regroupe à la fois des femmes, des hommes, des individus avec des origines et appartenances ethniques diverses, des allochtones et des autochtones, des immigrants et des non-immigrants, des jeunes et des personnes plus âgées, etc. Les hommes constitueraient le groupe de personnes itinérantes le plus important ; même si la proportion de mineurs et de jeunes adultes serait à la hausse parmi les personnes en situation d'itinérance, de même que la proportion de femmes (Bergheul, 2015 ; Gaetz, Dej, Richter, Redman, 2016). Selon une étude menée par le gouvernement du Canada : « les hommes adultes célibataires, âgés entre 25 et 55 ans représentent près de la moitié de la population itinérante au Canada (47,5 %) » (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013, p.7). Selon le rapport *l'État de l'itinérance au Canada 2013*, rédigé par Gaetz, Donaldson, Richter,

Gulliver (2013), il est toutefois important de noter que certains groupes sont plus susceptibles de devenir des sans-abri que d'autres. Ce rapport est le premier rapport national sur l'itinérance. Les renseignements utilisés pour le rédiger ont été compilés par le Réseau canadien de recherches sur l'itinérance (Rond-point de l'itinérance/Homeless Hub) et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. L'État de l'itinérance examine les connaissances existantes sur le phénomène de l'itinérance (contexte historique, caractéristiques sociales, conjoncture économique, solutions potentielles, etc.). L'objectif de ce rapport était d'évaluer l'ampleur du phénomène afin de mettre en place une méthodologie, à l'échelle nationale, pour y mettre fin. Selon ce rapport, des sous-populations font face à des risques uniques et à des circonstances spécifiques ; c'est notamment le cas des jeunes, des populations autochtones ou encore des femmes. Les jeunes constituent à peu près 20 % de la population sans-abri. Chez cette tranche de la population, les causes et conséquences de l'itinérance sont distinctes de celles qui concernent les adultes (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013). Les personnes autochtones (y compris les Premières Nations, les Métis et les peuples Inuits) sont surreprésentées parmi les populations itinérantes et ce, dans pratiquement toutes les collectivités au Canada. En effet, même si elles ne constituent que 4.3% de la population générale, les Autochtones représentent entre 28 % et 34 % de la population des sans-abri (Gaetz, Dej, Richter, Redman, 2016). Pour ces populations : « l'expérience du colonialisme (ayant engendré un traumatisme intergénérationnel), la pauvreté, ainsi qu'un racisme extrême dans beaucoup de villes canadiennes, créent des possibilités plus limitées et un plus grand risque d'itinérance » (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013, p. 28). Enfin, bien que la présence des femmes dans les refuges d'urgence soit moins élevée que celle des hommes, elles n'en sont pas pour autant moins concernées, puisqu'elles sont à plus haut risque d'itinérance cachée. Aussi, lorsque ces dernières deviennent sans-abri, elles sont sujettes à un plus grand risque de violence et d'agression, d'exploitation et d'abus sexuel (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013).

La recherche en Amérique du Nord démontre que pour la grande majorité des gens qui deviennent sans-abri, l'expérience est plutôt courte ; la plupart des gens seraient alors sans-abri pour une durée de moins d'un mois et parviendraient à se sortir de l'itinérance (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013). Toutefois, à l'inverse, un segment de la population

itinérante l'est chroniquement, ce qui signifie qu'elle est à la rue depuis longtemps et tend à le rester. Dans les cas d'itinérance chronique, les personnes sont enlisées dans un état d'itinérance en raison, en autres, de multiples besoins de santé, d'accoutumance et des contacts avec le système de justice pénale. Ce groupe constituerait moins de 15% de la population sans-abri mais utiliserait une partie importante des ressources du système de l'itinérance (lits dans les refuges, services d'urgence, programmes de jour, etc.) (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013).

1.3.2 Précarité des situations et risque d'itinérance

La limite entre être sans-abri et ne pas être sans-abri est plus ténue et plus mouvante qu'il n'y paraît à première vue. En effet, le phénomène de l'itinérance menace également les personnes à risque de le devenir. C'est pour cette raison que le Canadian Observatory on Homelessness inclut également dans sa typologie les personnes à risque d'itinérance, bien qu'en théorie celles-ci ne soient pas des sans-abri. La situation de ces personnes est définie comme telle :

« les individus ou les familles dont la situation de logement courante est dangereusement précaire ou instable et sont estimés comme étant à risque d'itinérance (...) [et qui] en raison de difficultés externes, de la pauvreté, de la discrimination, d'un manque d'autres logements disponibles et abordables, et/ou de l'état inadéquat de leur logement courant (qui peut être surpeuplé ou ne pas répondre aux normes de la santé et sécurité publiques), peuvent être «à risque» d'itinérance » (COH, 2012, p.4).

Une distinction est faite entre ceux qui sont « à risque imminent » de devenir sans-abri et ceux qui sont « logés de façon précaire ». Selon l'Observatoire, les personnes concernées par la catégorie « à risque » d'itinérance possèdent une vulnérabilité en commun. Ainsi, le risque de devenir sans-abri est lié à plusieurs facteurs, qui peuvent intervenir en tant que facteur unique ou co-occurent. Certains éléments peuvent parfois jouer un rôle de déclencheur dans la perte du domicile et précipiter les personnes à la rue ; « (...) dans la plupart des cas il s'agit d'une interaction entre le risque structurel et individuel qui, dans le contexte d'une crise, influence les voies qui mènent à l'itinérance » (COH, 2012, p.4).

Aussi, les facteurs qui y contribuent, répertoriés par le Canadian Observatory on Homelessness (COH), peuvent être de natures diverses. Les personnes à emploi précaire, sont considérées comme étant à risque d'itinérance dans le sens où toute dépense imprévue, changement de statut d'emploi ou encore hausse des coûts de la vie peut menacer la capacité de l'individu à préserver son logement. L'emploi précaire correspond à un emploi qui ne satisfait pas aux besoins de base, n'est pas bien rémunéré, temporaire ou non sûr. Dans la même lignée, les personnes vivant soudainement le chômage sont également considérées à risque. La suppression des soutiens en logement lorsqu'ils arrivent à échéance constitue un autre facteur de risque (exemple, certains modèles de Housing First qui offrent des services de soutien prescrits dans le temps). Une fois le délai du service expiré, les individus ou familles qui en bénéficiaient (et en avaient besoin pour maintenir leur logement) peuvent être à risque imminent d'itinérance. Les ménages faisant face à une expulsion et n'ayant pas les moyens nécessaires pour s'en procurer un autre, ou ceux vivant dans des régions où il y a peu de logements disponibles ou abordables en font aussi partie. La détérioration des relations familiales (à la suite de séparations ou divorces, de conflits, etc.) est également un facteur à prendre en compte. En effet, celle-ci peut engendrer des situations dans lesquelles les personnes affectées n'ont pas les ressources nécessaires pour garder le logement ou pour trouver un autre logement stable. Dans ces cas-là, les individus encourent le danger de se retrouver sans toit.

Les personnes faisant face à l'abus et à la violence dans l'environnement de leur logement (les enfants victimes de négligence et de violence physique, sexuelle et émotionnelle, les personnes âgées victimes de violence, l'abus et la discrimination liés au racisme, l'homophobie ou la misogynie) sont également considérées comme vivant un risque d'itinérance. Il en va de même pour les personnes aux prises avec des maladies mentales, des accoutumances actives, des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, et/ou des problèmes de comportement sévères (COH, 2012). On comprend que le phénomène de l'itinérance ne touche pas uniquement les personnes qui vivent dans les rues et restent dans les refuges.

Enfin, selon le rapport de recherche Homeless Hub, Etat l'itinérance au Canada 2013 (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013), une part importante de la population canadienne est potentiellement en situation de vulnérabilité et est confrontée à des problèmes de pauvreté et de sécurité d'emploi (taux d'aide sociale, salaire minimum, ...), d'abordabilité du logement et de précarité résidentielle (coût du logement, listes d'attente pour logements sociaux, ...) ou encore d'insécurité alimentaire. Autant d'éléments qui augmentent le risque de basculer dans une situation d'itinérance.

1.3.3 Différentes facettes en interaction d'un phénomène complexe et évolutif

L'itinérance renvoie à une problématique multifactorielle et historiquement chargée (Poirier, Hachey, Lecomte, 2000). En effet, la complexité du phénomène et son caractère multidimensionnel semblent faire consensus (Bergheul, 2015 ; Gouvernement du Québec, 2014). Globalement, les écrits scientifiques mettent en exergue que le phénomène est lié à diverses causes qui semblent interagir entre elles et dont la conjonction peut mener progressivement à l'itinérance. En outre, l'itinérance peut être appréhendée comme un *processus* de marginalisation sociale et de désaffiliation qui se traduit par une multiplication de ruptures, d'obstacles et de difficultés propices à la dégradation de la condition de vie et des liens sociaux et qui conduisent à la rue (Bergheul, 2015 ; Castel, 1994 ; Castel, 1995).

Selon le Canadian Observatory on Homelessness (COH), l'itinérance est : « le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination » (COH, 2012, p. 1). Les auteurs Quirion et Di Gennaro (2000), relèvent que l'existence de problématiques combinées se rencontrent souvent chez les personnes en difficulté ou marginales qui fréquentent les ressources de prises en charge. Dans ce sens, ils citent les « combinaisons » les plus souvent rencontrées sur le terrain et documentées dans les écrits scientifiques, telles que l'itinérance, la toxicomanie, les troubles de santé mentale, la pauvreté ou encore l'expérience de judiciarisation. Il apparaît alors que le

chemin vers l'itinérance ne se construit pas de façon unilatérale et ne peut être appréhendé à travers un modèle simple et linéaire (Laberge et Roy, 2001). Pour Bergheul (2015), C'est la multiplication de ces facteurs qui contribue à la détérioration des liens sociaux, dont l'aboutissement est l'itinérance.

L'itinérance présente de multiples visages (Bergheul, 2015), c'est un phénomène caractérisé par la diversité des « profils », des trajectoires et histoires de vie des individus concernés et par la pluralité des dimensions « explicatives », qui sont d'ordre à la fois structurelle, institutionnelle et individuelle (Côté, 2012). Les écrits scientifiques abondent dans ce sens et mettent en évidence les facteurs et processus alliant dimension sociétale et échelle individuelle ainsi que l'impact cumulatif d'un certain nombre de facteurs, plutôt que d'une seule cause (Bergheul, 2015 ; Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013 ; Gaetz, Scott, Gulliver, 2013 ; Laberge et Roy 2001 ; Poirier, Hachey, Lecomte, 2000 ; Roy, 1995 ; Roy, Grimard, 2015). Les facteurs structurels, qui affectent l'environnement social des individus, peuvent contribuer à la précarité et à la vulnérabilité des personnes. On compte parmi ceux-ci les changements économiques à l'échelle nationale ou locale, l'appauvrissement, la crise du logement, les problèmes d'accès aux soutiens de santé ou encore l'expérience de la discrimination. Les facteurs de nature institutionnelle, ou les défaillances des systèmes, renvoient principalement aux institutions et mettent en évidence les cas d'échec des systèmes de soins et de soutien pouvant conduire les personnes vulnérables à l'itinérance (Gaetz, Donaldson, Richter, Gulliver, 2013). Une planification de sortie inadéquate des hôpitaux, des prisons et des établissements de soins de santé mentale et de toxicomanie ou encore la fermeture des hôpitaux psychiatriques, le manque d'encadrement et de soutien aux populations de réfugiés, la désinstitutionnalisation ou l'augmentation de la judiciarisation sont des exemples qui peuvent être cités. Les facteurs de nature individuelle, qui participent à la fragilisation de l'individu, se réfèrent quant à eux aux circonstances personnelles de l'individu. Ils comprennent des problèmes relationnels, la violence, des conflits familiaux, l'abus, des problèmes de santé mentale et d'accoutumance, des événements traumatisants, une crise personnelle, etc. On notera toutefois que ces éléments peuvent à la fois être des éléments déclencheurs mais également des conséquences de l'itinérance.

1.3.4 Considérations sur le logement

1.3.4.1 Le concept d'habiter

Le concept d'habiter peut être utilisé de multiples manières en sciences humaines et sociales ; dans ce sens, les définitions peuvent varier en fonction des disciplines ou des perspectives adoptées (Stock, 2012). Plusieurs termes qui en découlent peuvent être mobilisés, tels que l'habitat ou l'habitation, le logement, le chez soi, le domicile, le foyer, etc. Dans le cadre de ce travail, ces notions seront employées, sans instaurer de distinction fondamentale entre elles et en fonction de l'utilisation qu'en font les auteurs cités.

Selon Boucher (2008), on utilise familièrement la notion de logement pour parler du lieu physique où l'on habite, le logement est alors vu comme lieu qui abrite, sécurise et protège. Mais c'est aussi plus qu'un abri, puisque se loger renvoie au fait de vivre dans un lieu, de s'approprier un espace (Boucher, 2008).

Stock (2012) définit « habiter » comme étant une manière de « faire avec l'espace » ; renvoyant à l'« action régulière d'occuper un espace et un lieu » (Morin, Baillergeau, 2008). L'espace n'est donc pas envisagé comme simple contenant des actions, à l'instar de ce que suggère Stock (2012): les dimensions spatiales « (...) peuvent être des ressources pour l'action et constituent une condition de possibilité pour l'action » (2012, p.58). Dans cette perspective, l'habitation et le logement sont appréhendés en tant qu'*environnement et milieu de vie*.

1.3.4.2 Le logement

Inscrit dans la perspective de l'approche stabilité résidentielle avec accompagnement, le Projet Logement Montréal vise à offrir des logements *permanents* et *sécuritaires* aux personnes sans-abri. Le « logement permanent » renvoie à un logement au sein duquel la résidence est à long

terme et où au sein duquel les personnes peuvent retourner à leur guise. Cet espace consiste : « en une maison, un appartement ou une pièce (y compris dans le logement social) qu'une famille ou un individu loue avec les droits et les obligations qui y incombent » (Giroux, C., Lottinville, 2014). Le mandat du Projet Logement Montréal qui vise la situation des personnes sans habitation, itinérantes ou sans-abri conduit, parallèlement, à questionner la place occupée par le logement dans nos sociétés contemporaines, ce qu'il représente et ce qu'il permet et autorise.

Selon le gouvernement du Québec (2014), au-delà de l'espace physique de l'habitat, le sentiment d'avoir un « chez soi » est au cœur de l'expérience humaine et la capacité d'habiter, de se maintenir en logement remplit différentes fonctions. La possibilité d'habiter quelque part renvoie à une fonction identitaire et sécuritaire, dans la mesure où elle permet le contrôle d'un espace personnel lié à ses besoins de protection et de stabilité. Dans la vision du gouvernement du Québec :

« l'occupation d'un logement joue aussi un rôle sur le plan de l'intégration en permettant de s'inscrire dans un monde commun et en favorisant ainsi la consolidation des réseaux personnels, familiaux et professionnels. Finalement, un chez soi favorise l'exercice de l'autonomie, l'appropriation du pouvoir d'agir (...) » (2014, p.29).

Selon la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse, le logement :

« c'est le lieu privilégié de la vie privée, de l'intimité : bien souvent, c'est le seul lieu véritablement à soi. (...) Mais c'est également le point d'insertion dans un ensemble plus vaste : le logement situe les individus dans un environnement, souvent un quartier avec ses services, ses écoles, les possibilités qu'il offre d'accéder au travail, à une vie sociale élargie. Le logement est donc beaucoup plus que le simple fait d'avoir un toit au-dessus de sa tête : c'est le cœur d'une réalité complexe, à partir de laquelle la vie tout simplement, puis la vie en société, devient possible » (Bosset, 2003, p.23).

En effet, afin de rappeler la complexité de la fonction du lieu d'habitation dans la construction des interactions sociales et individuelles Laberge et Roy (2001) utilisent le terme de « domiciliation ». Dans ce sens, elles soulignent les dimensions positives de la domiciliation, qu'elles définissent comme : « (...) l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace (privé) de vie privée. Cet espace constitue le lieu de référence à la fois concret et symbolique pour l'individu qui y réside et pour ceux avec qui il est en interaction » (Laberge, Roy, 2001, p.122).

Plusieurs règlements encadrent le lieu d'habitation et certaines conditions doivent être rencontrées pour que la résidence soit considérée comme « adéquate ». En effet, légalement, pour qu'un logement ne soit pas jugé précaire, il doit répondre à certains critères ; il doit être abordable, en plus d'être de qualité et de taille convenable. Pour être considéré abordable, le logement ne doit pas coûter au ménage plus de 30 % du total du revenu avant impôt. Un logement est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures. Ainsi la présence importante de moisissures, un chauffage ou une alimentation d'eau abimés ou défectueux, par exemple, sont des éléments qui participent à rendre un logement inadéquat. Enfin, pour respecter la norme de taille convenable, le logement doit avoir assez de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage, d'après la Norme Nationale d'Occupation (NNO) (COH, 2012 ; Gaetz, Scott, Gulliver, 2013). Dans le cas où l'habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité, la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL) considère que le ménage éprouve des besoins impératifs en matière de logement (SCHL,2018).

Bien que certaines lois, règles et instruments juridiques protègent, d'une certaine manière, le droit au logement (comme le code civil par les baux, les codes de bâtiments pour insalubrité, ...); il faut souligner qu'il n'existe pas au Québec, de droit au logement, au sens d'un droit fondamental protégé par la Charte des droits et libertés. Le fait d'y inscrire explicitement ce droit est d'ailleurs une recommandation portée par la Commission des Droits de la Personne et des Droits de la Jeunesse dans le bilan des 25 ans de la Charte (Bosset, 2003). On peut y lire qu'au Québec : « l'insuffisance des politiques publiques relatives au logement est un fait avéré,

tout comme les facteurs de discrimination systémique qui rendent l'accès au logement plus difficile pour certaines catégories de personnes » (Bosset, 2003, p.24), et par conséquent la nécessité de reconnaître le droit à un logement : « (...) comme faisant partie du droit, garanti par l'article 45 de la Charte, à des mesures sociales et financières, susceptibles d'assurer un niveau de vie décent » (Bosset, 2003, p.25).

La non-conformité aux critères d'acceptabilité englobe toutefois une grande diversité de situations. Dans cette perspective, les modes d'accès au logement se déclinent de diverses manières et la précarité résidentielle des personnes sans domicile fixe peut prendre différentes formes. Dans leur travail, Laberge et Roy (2001) encouragent à dépasser la tendance qui a cours de penser la question du logement à travers l'opposition d'accès ou de non-accès à un domicile ; afin de souligner la diversité des statuts résidentiels des personnes sans domicile fixe. En effet, les lieux temporaires et les abris investis pour passer la nuit peuvent être de natures très variées, tels que les refuges mais aussi les entrées d'édifices, les couloirs ou les voies de circulation du métro, les gares de train ou d'autobus, les espaces de stationnements, etc. (Laberge, Roy, 2001). Le dépannage constitue également une forme d'accès au logement, à titre d'exemple on peut citer l'hébergement plus ou moins temporaire chez des connaissances ou chez des membres de la famille, l'accès à un sous-sol ou encore à un garage, etc.

Dans de nombreux cas de figure, ces possibilités d'habitation restent très précaires, avec des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité minimales, voire déficientes ou inexistantes. Le Canadian Observatory on Homelessness (COH), abonde dans le même sens et considère qu'il est important de reconnaître que les personnes peuvent vivre différentes sortes d'itinérance et ce à différentes périodes : « étant donné que l'itinérance n'est pas une condition de vie ou un état d'être uniques » (COH, 2012, p.2). Pour ce faire, une typologie qui décrit la variété d'hébergements que peuvent connaître les personnes sans logement acceptable est proposée par le COH ; allant de l'absence totale d'abri à un abri inadéquat ou insalubre. Celle-ci comprend quatre catégories dont : a) les personnes sans-abri, qui englobent les personnes sans logement et restent dans des endroits qui ne sont généralement pas conçus pour l'habitation humaine ; b) les personnes utilisant les refuges d'urgence ; c) les personnes logées provisoirement, par le

biais de logements temporaires fournis par le gouvernement ou par le secteur sans but lucratif, ou qui prendront des mesures indépendantes pour accéder à un hébergement à court terme. Dans cette catégorie, les hébergements auxquels accèdent les individus n'offrent pas de possibilités de permanence. Enfin, d) les personnes à risque d'itinérance, qui comprennent les individus à risque imminent de devenir sans-abri et les personnes et familles logés de manière précaire.

Selon Laberge et Roy (2001), l'occupation de lieux « temporaires » ne constitue jamais un droit au sens strict et la sécurité personnelle de la personne et de ses biens, dans ce contexte, ne paraissent pas assurées. En conséquent, ces circonstances favorisent l'instabilité et la mobilité des personnes ; « (...) la seule présence d'un abri ne peut être assimilée à la jouissance d'un espace privé » (Laberge, Roy, 2001). En outre, l'organisation de la vie sociale de nos sociétés repose sur l'obligation légale d'identifier des personnes juridiquement responsables, liées à un espace. Cette forme d'organisation suppose un droit d'usage exclusif et se traduit, pour Laberge et Roy, par :

« (...) la possibilité d'avoir une adresse de correspondance, un numéro de téléphone, un compte bancaire... Ces possibilités deviennent en retour des contraintes, c.-à-d. des obligations pour pouvoir accéder à certains services publics ou privés et à certaines activités (permis de conduire, passeport, carte d'assurance-maladie...), rendant cet accès d'autant plus difficile pour les personnes sdf » (2001, p.123).

Ne pas avoir accès à un logement peut s'avérer problématique et avoir des répercussions négatives sur la vie de l'individu et son intégration communautaire au sein de la société.

1.4 Incarcération et risque d'itinérance

Le milieu carcéral est un environnement complexe, tout comme l'institution qui le régit. La littérature scientifique sur le sujet est abondante et de nombreuses études ont porté sur l'incarcération et son impact sur la vie des détenus. Une partie de ces ouvrages dénoncent les effets négatifs qui y sont liés ainsi que la production d'exclusion sociale et de marginalisation qui en résulte. La prison constitue depuis longtemps un sujet de polémique qui donne lieu à des débats, de même que sa capacité à réintégrer socialement les détenus (Vacheret, Lemire, 2007). Plusieurs ouvrages mettent en avant la pénalisation de la pauvreté, les comportements discriminatoires du système pénal à l'égard de certains groupes d'individus (Marchetti, 1997 ; Wacquant, 1999) ou encore la sur-judiciarisation des personnes itinérantes (Bellot, Raffestin, Royer, Noël, 2005 ; Bellot, St-Jacques, 2007). D'autres études dénoncent les paradoxes de l'institution pénale qui, sous couvert d'un discours de réinsertion, renforce dans sa finalité l'exclusion en augmentant la vulnérabilité des personnes les plus défavorisées (Laberge, Landreville, Morin et Casavant, 1998 ; Marchetti, 1997 ; Pires, Landreville, Blankevoort, 1981). Nombreux travaux soulignent également le fait qu'avoir des démêlés avec le système pénal et/ou de vivre une peine d'incarcération n'est pas sans conséquence (Bellot, Raffestin, Royer, Noël, 2005 ; Freudenberg, 2001 ; Guénat, 2016 ; Laberge, Landreville, Morin, Casavant, 1998 ; Strimelle, Poupart, 2004). En effet, plusieurs recherches mettent en lumière les ruptures causées par la prison ainsi que l'impact engendré par cette expérience sur les dimensions matérielle, psychologique, relationnelle ou encore symbolique de la vie des personnes incarcérées. En plus de constituer un danger de précarisation accrue, les pertes occasionnées par l'incarcération (pertes de relations, de logement, de prestations sociales, de contrôle, etc.) sont nombreuses et peuvent être considérables (Laberge, Landreville, Morin, Casavant, 1998 ; Pires, Landreville, Blankevoort, 1981).

1.4.1 Post incarcération et obstacles

La pluralité des défis et embûches rencontrés par les personnes ayant connu une période d'incarcération est abondamment traitée et documentée dans la littérature scientifique. Dans ce sens, plusieurs études ont montré que les anciens détenus, une fois sortie de prison, doivent surmonter de nombreux obstacles dans leur retour en communauté (Chantraine, 2004 ; Kazemian, LeBel, 2012 ; Maruna, S., LeBel, 2012 ; Visher, Travis, 2003).

Aussi, la sortie de prison ainsi que le processus de (ré)insertion sociale semblent être influencés par plusieurs éléments qui ont un impact non négligeable sur la réussite de ces démarches (Guénat, 2016 ; Kazemian, LeBel, 2012 ; Metraux, Culhane, 2004 ; Poupart, 2004 ; Visher, Travis, 2003). La qualité des liens familiaux et des solidarités du réseau social, la capacité à retrouver un emploi stable, les attitudes et processus cognitifs de la personne, la consommation ou non de substances psychotropes ou encore la présence de troubles de santé mentale chez la personne sont des facteurs qui ont un impact important (Kazemian, LeBel, 2012).

Les répercussions de l'enfermement sur la trajectoire post-carcérale sont multiples et peuvent toucher diverses sphères et dimensions de la vie de l'individu ; tant au niveau de l'emploi, de la carrière professionnelle ou encore de la famille. Un passage en détention, par exemple, peut avoir comme conséquence d'affecter la qualité des liens que la personne entretient avec son réseau social et ses proches (Bouregba, 2002 ; Cardon, 2002 ; Christian, Kennedy, 2011 ; Dubechot, Fronteneau, Le Queau, 2000 ; De Coninck, 1982 ; Lynch, Sabol, 2001 ; Ricordeau, 2008) ; tout comme le stigmate négatif associé au séjour en prison peut atteindre la famille de l'individu détenu et se répercuter sur son entourage (Cardon, 2002 ; Ricordeau, 2008). En effet, à la sortie de prison, les obstacles peuvent s'additionner, que ce soit concernant l'accès à un logement, la recherche d'un emploi, la sphère sociale ou encore la reprise d'autonomie et du quotidien.

Les écrits scientifiques soulignent que certains groupes de personnes apparaissent particulièrement vulnérables à la post-incarcération (Bergheul, Pakzad, 2015). Cette idée est

défendue par plusieurs travaux, dont notamment par les auteurs Strimelle et Poupart (2004), qui explorent la dynamique de « retour à la communauté » à travers l'intégration socioprofessionnelle de personnes ayant vécu une période d'incarcération dans les pénitenciers du Québec. Dans le cadre de leur recherche, ceux-ci montrent que les justiciables qui disposaient au préalable d'une forme de capital s'en sortiront mieux que les autres. En revanche, les personnes peu scolarisées ou encore sous qualifiées, par exemple, seront placées dans une position de plus grande vulnérabilité (Strimelle, Poupart, 2004). Aussi, la possibilité de trouver un travail, élément intégrateur par excellence dans les sociétés modernes, occupe une place importante dans la vie des anciens détenus (Boucher, 2008 ; Roy, Hurtubise, 2004 ; Strimelle, Poupart, 2004) ; mais cela ne s'avère pas toujours être une démarche facile (Berg, Huebner, 2011 ; Fahey, Roberts, Engel, 2006). Selon Strimelle et Poupart (2004), le retour au travail étant présenté dans les discours officiels comme le moyen le plus efficace d'intégration sociale, la capacité de trouver un emploi apparaît être une préoccupation très importante pour les personnes sortant de prison. C'est également une source de revenus non négligeable qui permet d'accéder à un logement, et par là d'échapper à la rue.

Plusieurs études mettent en exergue l'importance du soutien et l'influence positive que peuvent avoir les liens familiaux dans le processus de retour en communauté (Berg, Huebner, 2011 ; Taylor, 2016 ; Visher, Travis, 2003). Le travail de mémoire de Guénat (2016), qui a réalisé une recherche sur l'expérience du retour en communauté des détenus âgés, va dans ce sens. Cette recherche souligne le poids des solidarités familiales qui constituent un des piliers principaux de la réintégration sociale et communautaire de ces individus, en les supportant et en les insérant dans un environnement social. Selon ce travail :

« la présence des familles des ex-détenus fait donc une réelle différence lors de leur retour en communauté puisque grâce à elles, les individus parviennent à se réinsérer mais surtout à exister. À l'opposé, les individus ne bénéficiant pas de la proximité de leur famille ou ayant été rejetés se retrouvent dans une situation de fragilité voire de marginalité importante » (Guénat, 2016, p.94).

Dans le cadre de son enquête doctorale, Grimard (2015) s'intéresse à la prise en charge de l'itinérance masculine à Montréal à travers le recours au refuge et le parcours typique (« carrière ») de l'utilisateur. Dans ce cadre, celle-ci remarque que les raisons du recours au refuge apparaissent diverses et se déclinent en termes « d'éléments déclencheurs », qui sont décrits comme se superposant ou s'additionnant. C'est leur enchaînement, et non leur ordre, qui semble déterminant dans le processus d'utilisation du refuge. Selon cette étude : « le recours aux refuges se fait dans des conditions d'extrême pauvreté, d'extrême vulnérabilité et d'importantes ruptures » (Grimard, 2015, p.155) ; la perte d'emploi, les problèmes interpersonnels comme la séparation, la perte d'un être cher, les conflits interpersonnels ou encore l'incarcération en sont des exemples. Selon l'auteure, plusieurs personnes, à la suite d'un séjour carcéral, se sont rendues dans un refuge, faute de lieu où habiter à la sortie de prison et de moyens financiers pour se loger. Les hommes et les femmes quittent la prison avec les mêmes effets personnels que ceux qu'ils avaient à leur entrée, possiblement sans argent et sans logement. Les refuges deviennent un point de chute pour ceux et celles-là et peuvent même devenir « un point d'ancrage » (Grimard, 2015).

Il apparaît que la prison, appréhendée comme un moment de rupture, peut avoir un impact important sur la trajectoire de vie des personnes concernées par une peine d'incarcération ainsi que des conséquences non négligeables sur la suite des événements. L'expérience carcérale peut ainsi laisser de nombreuses séquelles et influencer la qualité de vie des personnes une fois dehors. La prison fragilise et, par-là, participe à accroître les risques d'itinérance des personnes à leur sortie, notamment en augmentant la vulnérabilité des personnes ayant parfois peu de ressources personnelles au préalable.

Au-delà des recherches qui mettent en exergue les obstacles rencontrés par les personnes à leur sortie de prison, certaines études questionnent, plus directement, le rôle *actif* de la prison dans la création de vulnérabilités. C'est notamment le cas de deux études, réalisées dans les années 1980 et 1990 par Landreville et ses collègues, selon lesquelles l'épreuve carcérale augmente de manière importante la vulnérabilité et l'instabilité de bon nombre d'individus. Ces chercheurs tentent de montrer le rôle producteur de la prison dans la création du phénomène de l'itinérance.

Dans cette perspective, l'institution carcérale participerait à ancrer les individus dans les conditions de l'itinérance.

Au début des années 80, Pires, Landreville et Blankevoort (1981) s'intéressent aux coûts sociaux du système pénal par le biais de 42 entretiens réalisés auprès d'individus incarcérés ou d'anciens détenus pendant ou après leur peine. Cette recherche qualitative investigate l'impact différentiel global du système en termes de conséquences qu'il entraîne sur la vie des justiciables et de leur famille. Dans cette étude, un coût social existe lorsque : « (...) celui qui le subit ou le supporte n'est pas l'agence, l'appareil ou l'instance qui l'a produit. (...) Ce sont donc les porteurs des coûts qui spécifient la nature des coûts » (Pires, Landreville, Blankevoort, 1981, p.9). Cette analyse du système pénal comme producteur de coûts sociaux montre ainsi que : « le système pénal traite de manière différente les illégalismes pénaux et les individus qui viennent en contact avec lui » (Pires, Landreville, Blankevoort, 1981, p.58). Par ce fait même, les coûts sociaux ne seront pas les mêmes d'un individu à l'autre, d'un groupe social à un autre et dépendront, en partie tout du moins, de la « capacité différentielle de neutralisation des coûts » des différents groupes d'individus. Dans ce travail de recherche, il apparaît que :

« ceux qui sont le plus souvent et le plus durement frappés par le système auront aussi souvent plus de difficulté par la suite à obtenir un emploi ou un permis de travail. Ils seront aussi ceux qui ont le moins de moyens, (avocat, famille, réseau de relations, héritage culturel ou proprement dit) pour neutraliser les coûts sociaux produits dans et hors du système pénal » (Pires, Landreville, Blankevoort, 1981, p.144).

On comprend que l'expérience d'incarcération aura tendance à augmenter la fragilité des personnes les plus vulnérables à leur entrée en prison.

Laberge, Landreville, Morin et Casavant (1998) insistent sur le rôle dynamique de l'emprisonnement dans le phénomène de l'exclusion sociale et de l'itinérance, puisque, selon eux, la détention participe à la mise en marge de certains individus. Selon ce point de vue, l'appareil pénal et la prison sont des sources importantes de précarisation et de marginalisation

sociale. Dans le but d'analyser la relation dynamique présente entre les expériences d'emprisonnement et l'itinérance, les auteurs ont choisi de mettre en lien la trajectoire sociale et la trajectoire pénale. Dans ce sens, leur étude analyse l'institution carcérale comme un mode de gestion de l'itinérance et comme un élément participant activement à l'élaboration de ce phénomène. Leur démarche méthodologique repose sur l'analyse de trajectoires individuelles, reconstituées à partir d'entrevues réalisées avec des personnes itinérantes qui ont des dossiers pénaux. Sur cette base, ils présentent une typologie et quelques cas de figure de passages dans l'itinérance et de prises en charge pénale. L'échantillon se composait de 17 individus de sexe masculin ayant connu au moins un séjour en détention au cours de leur vie adulte. Selon cette étude, l'impact de l'incarcération peut s'avérer très lourd et se traduire par une détérioration de leur situation personnelle, puisque : « (...) la détention génère des conditions matérielles et symboliques qui appauvrissent davantage, stigmatisent et isolent » (Laberge, Landreville, Morin, Casavant, 1998, p.93). Toutefois, selon les auteurs, l'expérience carcérale n'entraîne pas les mêmes conséquences pour tous les individus et dépend de la présence de certaines ressources (ou capitaux) pouvant aider à amortir les retombées négatives liées à l'expérience carcérale. Celles-ci peuvent être des ressources familiales, professionnelles ou encore sociales. Ils expliquent que parallèlement à l'existence de « mécanismes de neutralisation » des effets néfastes de l'emprisonnement, d'autres mécanismes, en revanche, peuvent précipiter l'individu à la rue ou encore participer à son « ancrage » dans l'itinérance. Des mécanismes tels que l'endettement envers l'Etat, une santé physique et mentale précaire, un cumul des prises en charge pénale ou encore l'absence d'un réseau social soutenant, en sont des exemples. En outre, cette étude met en lumière que les personnes itinérantes subissent plus dramatiquement les effets négatifs de l'incarcération en raison de l'absence habituelle de mécanismes de neutralisation. Lorsque les épreuves de vie sont susceptibles de constituer un danger de précarisation accrue, Laberge, Landreville, Morin et Casavant (1998) sont d'avis que c'est l'impact différentiel de l'expérience de l'incarcération sur les parcours de vie qu'il faut questionner.

1.5 Présentation de la problématique

Selon la littérature scientifique, l'expérience de la situation d'itinérance est un évènement de vie qui fragilise profondément l'individu (Bellot, Raffestin, Royer, Noël, 2005 ; Bergheul, 2015 ; Castel, 1994 ; Laberge, 2000). Au Canada et au Québec, un nombre important de personnes se retrouvent en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Par ailleurs, plusieurs études ont montré que l'expérience carcérale non seulement accroît les vulnérabilités des personnes qui s'y trouvent, mais encore les confrontent à d'importantes difficultés au moment du retour en collectivité (Laberge, Landreville, Morin, Casavant, 1998 ; Kazemian, LeBel, 2012 ; Poupart, 2004). Selon Grimard (2015) et Metraux et Culhane (2004) plusieurs personnes sortant de prisons se retrouveraient en situation d'itinérance ou dans la nécessité de se rendre dans des refuges.

Plusieurs pratiques et modes d'intervention existent pour lutter contre le phénomène de l'itinérance, souvent associé à des questions de logement. La reconnaissance de l'itinérance en tant que *problème social* a alors conduit à développer divers modes d'intervention découlant d'approches théoriques variées, qui aujourd'hui se côtoient pour répondre aux besoins spécifiques. Parmi celles-ci, l'habitat semble être devenu, comme le suggèrent Morin et Baillergeau (2008), un lieu d'intervention majeur des dispositifs de services sociaux dans la communauté. A Montréal, dans la lignée des projets nord-américains de Housing First et à la suite de l'étude pancanadienne Chez Soi/At Home, le Projet Logement Montréal a été mis en place en 2015. D'une durée de quatre ans et basé sur une approche dite de « stabilité résidentielle avec accompagnement », il vise à réduire l'itinérance à Montréal.

Dans le cadre de ce projet, compte tenu de ces éléments, nous nous sommes donc intéressée à comprendre « *comment se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'incarcération et l'itinérance et qui participent au Projet Logement Montréal ?* ». Pour ce faire, il s'est agi d'observer, d'écouter, d'analyser et de faire dialoguer les expériences et vécus de ces personnes, sans perdre de vue toute la singularité de chaque histoire de vie.

CHAPITRE 2 : DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1 Introduction : une démarche qualitative

Résolument inductif, ce travail repose sur plusieurs types de données de nature qualitative. C'est en effet le résultat d'une compilation issues de différentes sources, à savoir : le dossier des personnes à PLM et les notes cliniques qui y sont liées, le suivi psychosocial et les interactions qui ont eu lieu avec les participants, les observations réalisées lors des visites et accompagnements, les nombreuses discussions et réflexions avec le gestionnaire de cas pivot et enfin le discours des participants eux-mêmes. Ce projet repose et se nourrit de l'ensemble de ces sources d'informations.

Ancrée dans une approche compréhensive, cette démarche qualitative se donne pour objectif d'investiguer les significations et le sens que les acteurs donnent à ce qu'ils vivent. En intégrant la donnée que : « le sens a ceci de très particulier qu'il ne réside à aucun endroit précis, il n'est pas contenu dans les mots que nous analysons, il est de l'ordre d'une transaction, ce qui rend sa quête très complexe » (Paillé, 2011, p.5). Il ne s'agit pas, dès lors, de vérifier des hypothèses préalablement établies, mais plutôt de chercher à mettre en lumière différentes composantes du processus de la quotidienneté et de la vie en logement, pour des personnes ayant connu l'itinérance et l'incarcération et participant au Projet Logement Montréal. Dans ce cadre, comme mentionné précédemment, la question de recherche qui guide ce travail est la suivante : « *Comment se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'itinérance et l'incarcération, et qui participent au Projet Logement Montréal ?* ».

Dans le cadre de cette recherche, le phénomène de l'itinérance est appréhendé non pas comme un statut ou un état permanent-figé mais plutôt comme l'expression mouvante de circonstances, susceptibles de se transformer, de changer et d'évoluer. Pour ce faire, nous appréhendons l'itinérance comme un processus dynamique intrinsèquement lié à des trajectoires de vie, elles-mêmes en permanentes évolutions.

2.2 Démarche empirique

2.2.1 La familiarisation avec l'objet d'étude

La familiarisation avec l'objet d'étude s'est faite en plusieurs temps et ce, à divers niveaux. Une large part, en toute logique, s'est appuyée sur les suivis psychosociaux réalisés, les objectifs cliniques poursuivis, ainsi que les lectures qui y étaient associées. En parallèle, le dépouillement de la littérature et l'expérience – au sens large – de notre stage enrichi de manière continue notre cheminement et la construction de notre sujet de recherche. Bien entendu, cette démarche ne s'est pas faite en ligne droite, mais bien plutôt sous forme d'allers et retours, de va-et-vient, entre la théorie et la pratique ; entre ce qui était lu et observé, réfléchi et vécu dans le cadre de notre stage.

Aussi, les réflexions auxquelles nous avons été confrontée à travers les discussions d'équipe, les supervisions cliniques auxquelles nous avons assisté ou encore les diverses formations et colloques auxquels nous avons eu la chance de participer sont venus nourrir ma réflexion tout au long de ce travail. En outre, les nombreux défis rencontrés au sein des suivis psychosociaux sont venus questionner, de manière récurrente, ma pratique et les objectifs cliniques de notre stage mais également, par ricochet, ma question de recherche et le volet académique de ce projet.

2.2.2 Les participants

Les quatre participants rencontrés dans le cadre de ce projet ont connu une peine d'incarcération et une période d'itinérance de plusieurs années avant de participer au Projet Logement Montréal. Ils sont entrés en logement entre le mois de novembre 2015 et le mois de mars 2016. Les participants rencontrés sont des hommes, tous âgés d'au moins 45 ans. Lorsque nous avons pris leur suivi en charge, trois d'entre eux connaissaient encore des démêlés avec la justice.

De manière plus générale, il est à remarquer que la clientèle de PLM est très diversifiée, l'âge moyen est d'à peu près 54 ans. La population tant anglophone que francophone est suivie dans sa langue. Il y a également des femmes dans le projet, puisque celles-ci sont également concernées par l'itinérance, toutefois, leur proportion au sein de PLM est moins élevée que celles des hommes. Les personnes des Premières nations, Inuits ou Métis sont les moins représentées. Enfin, les personnes itinérantes participant au programme présentent un très large éventail de personnalités, de contextes, de parcours de vie et de situations socio-économiques, cette diversité fait en sorte qu'un portrait-type ne peut en être brossé.

2.2.3 Une démarche réorientée

Au départ, nous avons prévu de réaliser des entretiens semi-directifs avec les participants et ce, afin de collecter de plus amples informations et de recueillir les interprétations des personnes sur leur propre expérience de vie. A priori, ce type de méthode permet d'explorer en profondeur la perspective d'acteurs sociaux et constitue un instrument privilégié d'accès à leur expérience (Poupart, 1997). Cette technique avait donc été retenue car elle laissait une large place à la parole et aux récits des individus. Afin de mener à bien ces entretiens, une grille d'entretien (ou canevas) a été construite. Un entretien a été réalisé dans le courant du mois de janvier. Cette entrevue a eu lieu avec un participant que nous suivions depuis le début de notre stage, qui se montrait assez ouvert à notre démarche et avec lequel un lien de confiance significatif s'est noué. Nous pensions donc, à ce moment-là, qu'il serait réalisable de susciter un discours et une mise en mots de la part de ce dernier. Toutefois, et cela fut intéressant de le constater, cela n'a pas été le cas. En effet, les questions qui avaient été pensées à des fins d'encourager la parole chez le participant avaient plutôt tendance à restreindre le récit et à créer des réticences dans sa prise de parole. Cela a entraîné plusieurs remises en question de la démarche méthodologique telle que conçue au départ.

Les « surprises méthodologiques » rencontrées au cours du travail sont intéressantes et peuvent être considérées comme un matériau ; elles nous renseignent sur le sujet investigué. En effet : « les réactions des personnes sollicitées peuvent révéler des choses intéressantes et substantielles

sur les phénomènes étudiés (...) » (Van Campenhout, Quivy, 2011, p.65-66). Les réactions des personnes concernées, leur malaise face à certaines situations, leurs acceptations ou refus face aux demandes sont autant d'éléments qui peuvent venir éclairer différents pans de la réalité sociale à laquelle on s'intéresse (Mauger, 1991). Dans cette perspective, la réalisation de cet entretien nous a donc permis de prendre conscience que cette méthode n'était pas appropriée au cadre de ce projet. Etant donné que les objectifs n'étaient pas rencontrés, il est devenu clair que la méthode des entretiens semi directifs ne permettait pas d'accéder à plus d'informations et qu'il s'avérait vain de persévérer dans cette direction.

L'information recueillie, notamment à travers les suivis psychosociaux et l'observation, était déjà particulièrement abondante et permettait de saisir la complexité et la particularité de chaque situation. Le choix méthodologique, à partir de là, a donc été de se servir des autres sources de données déjà accessibles pour réaliser l'analyse.

2.2.4 Observation directe et participation observante

L'observation en situation a été utilisée comme outil de récolte de données qualitatives. Dans le cadre de ce travail, la notion de *participation observante* sera préférée à celle d'observation participante (Bastien, 2007). En effet, il existe, dans la littérature en sciences-sociales, une grande diversité des formes d'observation participante (Bastien, 2007), et le degré de participation constitue un des éléments importants de différenciation entre les différentes formes d'observation participante (De Sardan, 2001). La mobilisation de la notion de « participation observante » permet de souligner le caractère prépondérant de la participation sur l'observation et l'investissement dans le milieu. En effet, au cours de notre stage, lorsque nous nous trouvions avec les participants, notre principale fonction était celle de gestionnaire de cas (intervenante). Durant les visites et les accompagnements, nous cumulions donc un *double statut*, nous portions à la fois la casquette d'intervenante (*participant*), mais aussi celle, dans un deuxième temps, d'observateur. Dans ce sens, selon Martineau (2005), l'usage de la notion de participation observante permet, entre autres, de mettre l'accent sur le rôle actif du participant observateur. Dans tous les cas, l'usage de la participation observation ne consiste pas en une simple inversion

des termes, mais bien plutôt à souligner la priorité accordée à l'activité principale du chercheur, à savoir la *participation* par rapport à l'observation (Bastien, 2007). Cette notion permet également de reconnaître la : « primauté de l'implication interactionnelle et intersubjective sur la prétention à l'observation objective » (Bastien, 2007, p.131) ; en effet, le travail réalisé fût nécessairement de nature interactionnelle et basé sur des relations de relative proximité avec les différents participants et acteurs du terrain. Dans ce sens, nous sommes consciente que les façons d'analyser les situations, d'observer les interactions et les discours, de collecter les données, etc. sont influencées par notre statut de participant-observateur. Nos réflexions et analyses de données sont, dès lors, intrinsèquement liées à notre expérience de stage et ne peuvent être traitées séparément.

Les premières visites, accompagnées de l'intervenant pivot, au domicile des participants m'ont permis de me familiariser avec l'environnement et les activités liées au mandat de gestionnaire de cas. En adoptant une démarche et un état d'esprit ouvert, nous avons mené des observations sur les comportements des acteurs, leurs conversations, leurs attitudes, le déroulement de l'interaction elle-même, l'espace, etc. Dans un premier temps, c'est donc un « regard panoramique » (Martineau, 2016) que nous avons déployé sur le contexte et l'objet d'étude. Par la suite, au fil des rencontres, nous avons porté également une attention particulière aux propos des participants, à travers l'écoute et l'échange avec eux. Cette démarche m'a permis, du moins en partie, de comprendre et de saisir le sens que les acteurs donnent à la situation et à leurs actions.

Afin d'orienter notre approche et d'organiser les informations, suite à la phase de familiarisation, une grille d'observation a progressivement été élaborée, à partir des données recueillies dans les premiers temps. Cette grille permettait de cerner et compiler les traits importants de chaque situation, de noter des observations répétées dans ce cadre et d'éviter d'être envahie par une trop vaste gamme de faits à observer (Martineau, 2016 ; Peretz, 1998).

Selon Martineau (2016), on s'accorde en général pour distinguer deux types de grille d'observation : les « grilles d'approche » et les « grilles systématique ». Dans le cadre de ce travail, la grille d'observation privilégiée s'apparente à celle de la première catégorie. En effet, la « grille d'approche » tend à baliser l'espace physique ; dans ce sens, c'est l'observation du lieu, les différents usages de celui-ci, les acteurs qui le fréquentent et qui y agissent, les principaux objets qui s'y trouvent, les règles qui définissent la présence dans ces lieux, etc. qui y sont décrits (Martineau, 2016). Cet outil permettait donc de compiler de l'information sur les caractéristiques du lieu et de l'environnement immédiat, principalement lors des visites à domicile, ainsi que sur le déroulement de moments clés et de situations particulières, comme par exemple les accompagnements dans la communauté (rendez-vous médicaux, Palais de Justice, etc.).

Certes, nous ne prétendons pas avoir observé des situations « sans en modifier le déroulement ordinaire », étant donné que ma simple présence dans l'espace modifiait la configuration de l'interaction sociale prête à se dérouler (Peretz, 1998), et cela que nous soyons accompagnée de l'intervenant pivot ou seule. Les caractéristiques de l'individu-intervenant (sexe, statut, âge, appartenance ethnique, ...) influencent inévitablement le déroulement de l'interaction et des suivis (Martineau, 2005). En effet : « en tant qu'outil méthodologique qui exige la présence du chercheur sur le terrain, parfois pour un temps prolongé ou à de multiples reprises, l'observation en situation ne saurait être une modalité de collecte de données déconnectée du chercheur » (Martineau, 2016, p.322). Dans notre cas, il faut noter que, bien que notre projet académique ait été exposé durant les premières rencontres avec les participants – et ré expliqué au besoin –, notre statut premier avec ceux-ci était celui d'intervenante. Dans ce sens, on peut certainement penser que notre rôle de participant (intervenante) a joué, à la fois comme élément facilitateur et à la fois comme limites. Ce statut particulier de participant (intervenante) observateur a nécessairement influencé la relation avec les participants, les interactions ainsi que la collecte de données et leur analyse, par la suite. De manière générale, la mise en récit de soi, le sens des parcours et expériences de vie, les informations partagées sont liées aux relations que la personne entretient avec l'autre. Car ces interactions mettent en jeu une (des) intersubjectivité(s) : « le discours biographique doit être considéré dans sa dimension dialogique

tout autant que dans sa dimension narrative » (Demazière, 2011, p.65). Il apparaît alors important de considérer cette dimension intersubjective, comme étant aussi : « (...) sociale dans la mesure où toute interaction s'inscrit dans des rapports sociaux distribuant des rôles, des pouvoirs, des ressources, et ordonnés par des normes, valeurs et règles » (Demazière, 2011, p.65).

Tout au long des phases d'observation, nous avons veillé à être vigilante aux avantages et aux inconvénients du recours à une grille d'observation ; car : « l'usage d'une grille (...) ne saurait dispenser le chercheur de juger, de réfléchir, de s'adapter » (Martineau, 2016, p.327). L'usage strict d'une grille peut également enfermer l'observateur dans un cadre trop rigide (Peretz, 1998). Dans cette perspective, nous nous sommes efforcée de garder un esprit ouvert et de me questionner sur l'expérience sociale et les situations rencontrées tout au long de ce travail, et ce afin, entre autres, d'éviter de restreindre et d'enfermer notre regard. Enfin, comme l'explique Peretz : « l'observation directe mêle trois comportements indissociables : une forme d'interaction sociale avec le milieu étudié pour être présent sur les lieux, des activités d'observation et, enfin, un enregistrement des données observées, c'est-à-dire principalement une prise de notes » (Peretz, 1998, p.48).

2.2.5 Prise de notes

La prise de notes a eu lieu au fur et à mesure des rencontres, ce à différents niveaux. En effet, durant la période de notre stage, nous avons compilé de multiples informations et me suis attelée à prendre des notes de manière régulière et systématique et ce, à travers différents *types* de prises de notes. A savoir, les notes cliniques, la constitution d'un « journal de bord », la grille d'observation et enfin l'élaboration de documents récapitulatifs de nature plus théoriques, pour esquisser une première interprétation des phénomènes. Selon Martineau : ces notes « ont en fait pour finalité d'amorcer l'analyse dès la cueillette des données de telle sorte que le processus d'interprétation et de compréhension de l'objet se fasse tout au long de la recherche et non pas seulement à la fin du terrain » (2005, p.10)

On comprend que nous avons eu l'opportunité de porter une attention particulière à l'environnement des individus étant donné que la grande majorité des rencontres se sont déroulées au domicile des personnes. En outre, nous avons également été attentive au discours des participants et à l'évolution de la relation clinique dans le cadre des suivis psychosociaux. Les propos, n'étant pas enregistrés, faisaient l'objet d'une mémorisation et il s'agissait de les retranscrire le plus vite possible après les rencontres. Des mots clés et certaines phrases étaient aussi notées durant les visites. Nous avons adopté une prise de notes relativement similaire à l'intervenant qui suivait les participants avant notre arrivée, dans ce sens ces derniers n'ont pas eu de réaction particulière par rapport à celle-ci. Les accompagnements, de quelque nature qu'ils soient, furent toujours des moments particulièrement riches pour observer les participants interagir dans des environnements différents de l'espace privé de leur logement.

De courtes notes cliniques devaient être rédigées concernant chaque rencontre avec un participant. Ceci faisant entièrement partie du mandat des gestionnaires de cas, nous encodions nos notes cliniques sur le déroulement de la visite dans le système *sis* prévu à cet effet. Les notes évolutives, concernant le suivi, permettaient de garder une trace des rencontres et des éléments importants qui y ont été abordés et/ou qui s'y sont déroulés.

Tel que vivement conseillé dans le cadre de notre formation d'intervention et dans la littérature (Roy, 2016), nous avons eu recours à un « journal de bord ». Dans celui-ci étaient compilées les informations concernant à la fois les enjeux et défis rencontrés au sein de l'intervention, l'évolution des rencontres, l'expérience vécue ainsi que les réflexions personnelles, les ébauches d'explication et les questionnements généraux. D'autre part, telle une ébauche de rapport d'activités, nous y inscrivions également les activités réalisées, les dates des rencontres, le nom des personnes et le déroulement de l'expérience de stage. « Ainsi, le journal [aide le chercheur] à accroître à la fois la validité de ses observations et la profondeur de ses interprétations » (Roy, 2016, p.214).

Aussi, comme exposé précédemment, le recours à une grille d'observation m'a permis de baliser mes observations. Cet outil donnait lieu à une prise de notes plus descriptives qui rendaient compte des situations observées, tels que les activités des participants, les événements qui se déroulent ou encore l'aspect physique des lieux (Martineau, 2016). Dans ce cadre, la rédaction des notes d'observation : « vise à transformer le flux des informations fugitives traversant les sens et l'esprit de l'observateur en des données stables, déjà plus ou moins organisées, consultables, et qui pourront être restituées et traitées au cours de l'écriture du compte rendu final » (Peretz, 1998, p.80).

2.2.6 Accès aux données

Bien que l'approche ait été identique pour les différents participants, on relèvera toutefois que les informations sont disparates et variables car elles proviennent de leur dossier à PLM et de ce que les personnes ont décidé de partager. Dans cette perspective, il semble utile de prendre en compte la notion d'*accessibilité* des données. Rappelons que PLM est un projet dans lequel les personnes s'inscrivent sur une base volontaire, cela signifie que les informations personnelles partagées avec les intervenants sont également volontaires et reposent sur un consentement libre de la personne. Certains peuvent faire le choix de partager une partie importante de leur vécu et d'autres peuvent être beaucoup plus discrets sur certains épisodes de leur vie, voire refuser d'aborder certains sujets. Tout dépend de ce que la personne décide de partager comme informations sur sa vie antérieure, avant son arrivée dans le projet. Les informations peuvent donc être très disparates, dans certains cas les dossiers contiennent de nombreux documents et dans d'autres bien moins. La nature des informations récoltées est donc très variable, étant donné que le contenu des dossiers est fourni, en partie, par les participants. Il en va de même pour la nature des informations partagées dans le cadre des suivis psychosociaux, nous avons respecté le choix des participants de parler de certains sujets et d'en laisser d'autres dans l'ombre. Dans certain cas, par exemple, une envie de partager était freinée par une mémoire endommagée qui laissait flotter un flou sur une partie des épisodes de vie ; dans d'autres, les facultés étaient présentes, mais la volonté prédominait que certaines portes ne soient pas ouvertes. Dans tous les cas, la volonté de la personne a été respectée. La nature des

informations compilées tout au long de notre stage est donc, sur certains points, variable et indéniablement liée à la personne et à la relation tissée avec le participant. Enfin, rappelons que sept mois est une période relativement longue mais également (très) courte, lorsqu'il s'agit de gagner la confiance des individus et de développer un lien significatif avec ceux-ci.

2.3 Analyse des données

La recherche n'est pas un processus linéaire, et ceci est également vrai pour les différentes étapes du traitement des données. Le processus d'analyse est continu et permet alors, au cours de la recherche, de relever des facteurs d'influence insoupçonnés ou de nouvelles sous-questions (Roy, 2016). Aussi, l'enregistrement au fur et à mesure des données permet l'élaboration progressive d'un mode d'interprétation des phénomènes (Peretz, 1998).

La collecte des différentes informations s'est organisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, ce sont l'ensemble des informations portant à la fois sur les caractéristiques de la personne, son histoire familiale, ses antécédents judiciaires ou encore les activités réalisées au cours de sa vie, l'état de santé, ou l'historique et ses comportements actuels de consommation qui ont été compilées. Dans un deuxième temps, il s'est agi de prendre en compte la situation en logement, le quotidien tel qu'observé et raconté, les enjeux travaillés dans le cadre du suivi psychosocial, le discours, etc.

Une fois l'information regroupée pour chacun des participants, il s'est agi d'approfondir l'analyse de chacune des situations étudiées et de les décortiquer en profondeur. La conception d'un document renfermant les données issues de toutes les sources permet de soutenir une analyse systématique des éléments compilées (Roy, 2016). Cette analyse était de type thématique. Selon Paillé & Mucchielli : « (...) la thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de la recherche (la problématique) » (2006, p.162).

La prise de notes régulière a permis de soutenir une réflexion continue et d'entamer un processus d'interprétation des situations. En outre, la triangulation des données a permis de compléter, autant que possible, les lacunes de chacune des sources d'information dont on fait usage (Roy, 2016). Ceci a aussi permis d'amorcer un début d'analyse et une compréhension progressive de l'objet d'étude tout au long de l'expérience de stage (Martineau, 2016).

Par la suite, l'élaboration d'un document, sous forme d'une structure unique, a permis de faire dialoguer entre elles les situations étudiées et de jongler entre différents niveaux d'analyse. En effet, l'analyse verticale observe les différents thèmes et éléments au sein d'un même cas, chez un même participant. L'analyse horizontale investigate, elle, les différentes formes que prend un même thème chez les différentes personnes rencontrées. Bien que nous ayons réalisé les deux types d'analyse et qu'elles aient toutes deux leur importance ; c'est l'analyse horizontale qui a été privilégiée afin de formuler des clés d'explication et d'interprétation, dans le cadre de ce rapport.

Il nous semble important d'ajouter enfin que les données recueillies et analysées ne constituent qu'un reflet partiel de la grande diversité de vécus et d'expériences des participants. Ce travail ne prétend donc pas donner une représentation exhaustive du vécu des individus ayant connu l'incarcération et l'itinérance, ni même des personnes dans ces cas de figure qui participent, dans le cadre d'une réinsertion sociale, au Projet Logement Montréal. Comparer les éléments récoltés, les faire dialoguer entre eux permet de faire ressortir et de mettre en exergue les points communs et les résonances transversales d'un cas à l'autre. Ainsi, la comparaison permet de dégager des liens et de questionner les interrelations entre les divers éléments constitutifs de l'objet d'étude (Martineau, 2016).

CHAPITRE 3 : PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

Introduction

Les résultats de l'analyse qui découlent des principaux thèmes dégagés au cours de l'examen du matériau recueilli lors du stage s'organisent en quatre sections. La première section traite de la quotidienneté vécue en logement. La deuxième investigate le rapport à l'espace et au logement, tel qu'il s'exprime à travers les pratiques des individus. La troisième section s'intéresse plus particulièrement aux liens sociaux des participants. La dernière partie analyse les défis que les participants rencontrent à travers l'expérience du « retour en logement » et plus largement, dans leur vie de tous les jours. Selon Hérouard : « l'habitant se constitue en relation avec le monde qui l'entoure, l'espace matériel, les représentations qu'il s'en fait, la valeur qu'il lui donne, mais aussi en relation avec autrui, autre habitant qui peuple inévitablement son espace habité » (2012, p.107)

Rappelons que l'analyse ne repose pas sur une unique source de données, mais bien sur la complémentarité de sources compilées à travers, à la fois, les suivis psychosociaux, les observations durant les rencontres, les notes cliniques et le dossier des participants, les interactions auxquelles nous avons pris part et le discours des personnes elles-mêmes.

Présentation des participants

L'étude a été réalisée auprès de participants du Projet Logement Montréal et repose sur l'analyse de quatre cas. Ce sont des individus dont nous avons assuré le suivi psychosocial durant notre stage ; du mois de septembre à la fin du mois de mars pour trois d'entre eux et du mois de décembre jusqu'à la fin mars pour le quatrième participant. Les témoignages, les tranches de vie partagées et l'ensemble des informations auxquelles nous avons pu avoir accès, dans le cadre de notre stage, sont extrêmement riches et donnent accès à une abondante somme

d'informations, tant les expériences de vie et le vécu des hommes rencontrés sont singuliers et personnels.

Notons que, afin de protéger l'anonymat des participants, les noms utilisés sont fictifs.

Damien : est âgé de 48 ans. Il commet ses premiers délits étant adolescent. Par la suite, de multiples condamnations l'amèneront à faire plusieurs séjours en prison ; le dernier remontant à l'été 2017. Sa situation judiciaire est aujourd'hui stable. Il a vécu plusieurs années dans la rue. Damien a une fille, qui a été élevée par sa grand-mère, la propre mère de Damien. Aujourd'hui, il a des contacts épisodiques avec sa sœur et travaille à renouer des liens avec sa mère, dans le but de revoir sa fille. Son parcours a été émaillé de plusieurs graves accidents qui lui ont causés des polytraumatismes. Aujourd'hui sans emploi, Damien voudrait renouer avec le marché du travail et ré-obtenir son permis de conduire. Damien a hébergé chez lui un ancien compagnon de route pendant plusieurs mois, et cohabite maintenant avec un petit chat.

Robert : a 64 ans. Robert a été condamné plusieurs fois et a purgé plusieurs sentences, il a fait approximativement 7 ans de prison au total. Il deviendra itinérant quelques années après avoir connu la prison ; il a vécu plusieurs années dans la rue. Robert a grandi à Montréal. Il découvre tout jeune les courses de chevaux, en y accompagnant son père. Aujourd'hui, il n'a plus de contact avec les membres de sa famille. Il est très discret sur son histoire familiale et en parle peu. Bricoleur, Robert sait tout faire de ses deux mains. Il aide souvent ses voisins à rafistoler des objets et les assiste dans la construction de leur projet.

André : Jeune pensionné, André est aujourd'hui âgé de 65 ans. Il a vécu de 4 à 5 années dans la rue ; et la durée d'incarcération qu'il a connue reste floue. Il est le dernier d'une famille de sept enfants et a perdu sa mère lorsqu'il était jeune. André a eu deux femmes dans sa vie, et deux filles de son premier mariage. Il n'a aujourd'hui plus de contact avec ces dernières, mais garde des liens avec deux de ses sœurs et un de ses frères. Il a travaillé comme cuisinier pendant une grande partie de sa vie, avant de changer complètement de domaine et de devenir camionneur.

André a entamé des démarches afin d'aller donner de son temps dans une ressource de distribution alimentaire, en tant que bénévole.

Michel : est un homme de 60 ans. Michel a passé une bonne quinzaine d'années en prison, en plusieurs incarcérations et plusieurs années dans la rue. Son dossier judiciaire et criminel est bien étoffé, et s'est ouvert lorsqu'il était jeune. Actuellement, il se rend une fois par semaine en prison pour purger sa peine. Michel a eu plusieurs compagnes dont il a eu, au total, 5 cinq enfants. Il a perdu plusieurs membres de sa famille au cours de sa vie. Il apprécie que son entourage l'appelle par son surnom de rue. Michel a une maladie qui le fatigue beaucoup et une santé très fragile. Aujourd'hui, il consacre beaucoup de son énergie et de son temps à ses deux plus jeunes enfants, désormais adolescents.

PARTIE I : Le quotidien et ses routines

Le logement, appréhendé comme milieu et environnement de vie, vient modifier ce qui se joue au quotidien dans la vie des personnes. Le mode de vie de la rue étant caractérisé par l'urgence de la survie et de l'immédiateté ; une fois que les personnes vivent en logement, un nouveau rapport au temps se met en place (Colombo, 2003).

La notion du quotidien renvoie aux manifestations de l'activité humaine telles qu'elles apparaissent de manière régulière jour après jour (Javeau, 1980). Ce terme englobe, entre autres, les activités ordinaires de consommation, les mécanismes et bricolages, les routines et pratiques quotidiennes (Serfaty-Garzon, 2003). La routine est parfois associée à une connotation péjorative, renvoyant à une sorte de banalité monotone. Ici, ces termes sont mobilisés sans jugement, dans le but de souligner la trame de l'existence quotidienne, qui se répète jour après jour ; les activités accomplies à peu près chaque jour et leur récurrence, la succession d'actions répétées et l'ensemble d'habitudes qui en découlent.

Le quotidien renvoie à la notion d'une durée, celle des vingt-quatre heures (Javeau, 1980). C'est donc également la dimension du temps qui est prise en compte. Dans ce sens, le quotidien et les routines s'organisent autour des allers-venues, des pratiques journalières, des tâches et obligations à accomplir et contribuent à structurer les journées et à les inscrire dans le déroulement des semaines.

Cette section traite du *temps vécu* et présente quelques éléments de vie des participants dans le déroulement de leur quotidien et des activités qui le peuplent.

Vécus

La notion du temps et le rythme de chacun

Il serait long de faire la liste des micro-pratiques quotidiennes qui viennent rythmer le cours de la vie de chaque individu ; et là n'est pas notre objectif. Ce qui est plus intéressant de noter est que le mode d'occupation, le découpage du temps et du quotidien sont propres à chacun. La programmation du temps et des activités est abordée de manière très personnelle, pour certains la semaine s'organise et se planifie à l'avance, pour d'autres, c'est l'improvisation qui domine et oriente le déroulement et les activités de la journée. Même lorsque les priorités ou les obligations s'avèrent similaires, la manière de les prendre en charge diffère d'un individu à l'autre.

Pour certains, le rythme quotidien semble lent. Les jours s'articulent autour de quelques actions journalières, telles une promenade et des marches ou quelques épiceries. Une fois les besoins primaires comblés, c'est alors la profusion de temps qui est décrite et parfois le peu d'activités prévues qui peut amener un sentiment d'ennui et/ou d'inaction. C'est notamment le cas de André qui a peu d'obligations à remplir au cours de la semaine et qui passe beaucoup de temps chez lui, devant la télé. Il apprécie sortir se promener dans son quartier mais à part cela, il nomme « ne pas avoir grand-chose à faire ». Son réseau social est très restreint et à part la venue de membres de sa famille – de manière très occasionnelle – et les rencontres hebdomadaires à domicile dans le cadre de son suivi psychosocial, il ne reçoit pas souvent de visites. Il ne semble pas toujours avoir conscience de la date ni du jour de la semaine mais, en revanche, avoir l'heure est quelque chose d'important pour lui.

Pour d'autres, le rythme quotidien est rapide. Ainsi, alors que certains mentionnent trouver parfois le temps long, d'autres comme Michel, se plaignent d'avoir trop de choses à faire au cours de la semaine, « être fatigué et en avoir marre de tous ces déplacements ». Michel, par exemple, se rend un jour fixe par semaine chez le médecin pour suivre un traitement spécifique, et il doit se rendre hebdomadairement à la pharmacie dans le centre-ville, pour aller chercher

ses médicaments. A cela viennent souvent s'ajouter d'autres rendez-vous médicaux. Une fois par semaine, il doit également aller passer une journée en prison. Et presque toutes les fins de semaine, il se rend chez son ex-femme afin de passer du temps avec ses deux plus jeunes enfants. Avec pour résultat d'avoir souvent l'impression de courir après le temps et de ne pas avoir assez l'occasion de se reposer, de recevoir ses amis et de profiter de son chez lui, lieu qu'il apprécie particulièrement.

Les activités régulières

Il faut aussi noter qu'aucun des participants ne travaille et uniquement une partie d'entre eux sont déjà pensionnés. Le logement apparaît alors être un espace social dans lequel les personnes passent beaucoup de temps, et dans lequel s'opèrent de nombreuses activités (Djaoui, 2011). Bien qu'une partie importante des activités des personnes se déroulent à la maison, certaines se déroulent également à l'extérieur du chez soi. Comme c'est le cas de Michel, par exemple, qui doit se rendre à l'hôpital tous les mercredi après-midi pour son suivi son traitement.

Quelles que soient les modes de gestion du quotidien, il est intéressant de constater que des habitudes voire des rituels tendent à s'instaurer petit à petit. Pour Serfaty (2003), c'est justement la ritualisation des gestes au quotidien qui fonde l'attachement au chez soi. Ainsi, les gestes fréquents, les : « pratiques et parfois [les] rituels de l'habitation sont à la fois signifiants du sujet, producteurs de l'individu, mais aussi indicateurs d'une créativité quotidienne » (Serfaty, 2003b, p.4). Souvent, ces rituels ou routines s'articulent autour d'un certain nombre d'invariants, certes abordés de manières personnelles mais qui sont les composantes de la vie quotidienne de tout un chacun : la satisfaction des besoins primaires, l'entretien et le soin de l'espace habité, le maintien des relations familiales et sociales, la gestion des préoccupations, les rendez-vous, ... L'inscription dans la routine banale du quotidien rapproche les parcours de vie des participants de ceux ordinaires de tous citoyens.

Le rapport au temps et les pratiques sociales habituelles sont inévitablement liées entre elles et à la notion de quotidienneté. Comme déjà mentionné, plusieurs activités, tâches ou encore obligations viennent cadencer le cours du temps, le déroulement des journées et des semaines. Les journées s'articulent autour de gestes simples, répétés, *quotidiens*. On peut notamment penser aux besoins primaires, à la prise de ses médicaments, aux gestes d'hygiène personnelle, à la nécessité de remplir son frigo, etc. Cela peut comprendre le fait de nourrir son chat, chaque matin, comme le fait Damien. Ou encore, comme c'est le cas de Michel, de prendre ses médicaments tous les jours et ce, plusieurs fois dans la journée. Selon Bernard (1998) la vie quotidienne n'est pas faite de grandes inventions mais plutôt de ce que les gens en font, elle est alors constituée d'actions au niveau le plus modeste. Le déroulement de la semaine peut, quant à elle, être rythmé notamment par la visite d'amis ou de rendez-vous médicaux en tous genre. Damien, par exemple, l'organise en fonction des jours de distribution de nourriture dans les banques alimentaires ou encore des heures de travaux compensatoires qu'il a à prester.

Notons que le suivi psychosocial offert à travers la participation au Projet Logement Montréal, poncture aussi le déroulement des semaines et des journées des participants. En effet, les visites à domicile ont lieu, généralement, une fois par semaine. Dans le cadre de ces rencontres, l'intervenant tend à privilégier un jour de la semaine et un moment dans la journée fixes pour venir ; par exemple, pour Michel les visites se déroulent généralement les mardi après-midi. Le jour et l'heure sont, bien entendu, choisis avec le participant en fonction de ce qui convient le mieux. Toutefois, cela reste soumis aux aléas, aux changements de programme et aux urgences qui peuvent se présenter. Par exemple, Robert avait comme préférence que la rencontre à domicile ait lieu le mardi matin, car le mercredi soir était le jour des poubelles et il récoltait tout ce qui pouvait être recyclé, dont les cannettes et les bouteilles, au cours de la nuit du mercredi au jeudi. Après cette « ronde » dans le quartier, il était donc fatigué et désirait se reposer le jeudi matin. Un autre exemple est celui de Damien qui préférait que la visite à domicile ait lieu le matin tôt, car il était alors quasi certain qu'il serait chez lui à ce moment-là et peu intoxiqué. Cela lui permettait ensuite de partir vaquer à ses occupations et activités durant le reste de la journée.

Enfin, le quotidien englobe également les préoccupations propres à la vie de chacun. Que cela concerne une situation familiale compliquée, un conflit interpersonnel, une condition de santé difficile, la peur de ne pas avoir assez d'argent jusqu'à la fin du mois, des dettes à rembourser, une situation juridique stressante, la difficulté de combler ses besoins primaires ou encore un problème dans le logement, ... Michel explique parfois devoir gérer des conflits entre sa fille et son ex-femme, qui ont tendance à se disputer. Robert, quant à lui, est souvent endetté avant la fin du mois et cela a tendance à influencer sa qualité de vie et à lui causer de nombreuses inquiétudes. Dans le cas de Damien, durant plusieurs mois, il a dû se rendre régulièrement au Palais de Justice afin de rencontrer son avocat ou de comparaître. Il fallait alors qu'il soit présent entre 9h et 9h30, mais rien ne garantissait que cela finirait en avant-midi. Cela prenait beaucoup de temps dans sa semaine et de place dans son esprit, il était souvent soucieux d'oublier ou de manquer un rendez-vous.

Il ressort que nombreuses activités apparaissent liées à des difficultés personnelles, financières ou encore sociales ; qui viennent, par-là, témoigner de la présence d'une certaine vulnérabilité dans la situation et la vie des personnes.

Des projets

Avec l'ancrage en un lieu, le temps quitte un mode de survie régi par l'urgence et semble pouvoir retrouver un rythme relativement apaisé (Pichon, 2010). Dans ce sens : « l'investissement et l'appropriation d'un lieu habité permettent à la personne de ressaisir la densité du présent de l'expérience » (Pichon, 2010, 194). Le logement devient alors bien plus qu'un abri, uniquement caractérisé par des qualités purement matérielles, puisqu'il revêt une charge symbolique importante. L'imaginaire des habitants autour du logement articule représentations, valeurs, conceptions et pratiques sociales ; il est le « (...) produit d'un enchevêtrement complexe, [qui] répond à la fois à des besoins psychiques des habitants (référés au narcissisme et à l'image du corps, à la recherche de sécurité, etc.) mais aussi à leurs aspirations sociales (reconnaissance, recherche d'affiliation et de prestige) » (Djaoui, 2011, p.78).

L'espace vécu possède des fondations profondes, qui ne sont pas sans lien avec le passé, et qui sont nécessairement en tension entre un provenir et un a-venir (Hérouard, 2012). Dans ce sens, l'élaboration de projets, quels qu'ils soient, participent à un mouvement qui part de la réalité vécue vers l'avant. A la fois ancrés dans le quotidien, ils entraînent, parallèlement, une projection et un discours sur l'avenir.

Le chez soi peut ainsi devenir le support d'aspirations sociales et de projections dans le futur. De fait, plusieurs participants ont des projets, certains à courts, moyens ou longs termes. Certains d'entre eux portent la volonté de retisser des liens, perdus au cours de leur période d'itinérance ou auparavant avec des membres de leur famille. C'est le cas de Damien, notamment, qui a réinitié des contacts avec sa sœur et qui désire consolider sa relation avec sa mère, et à plus long terme, revoir sa fille.

André, lui, après avoir réalisé des travaux compensatoires dans un organisme de distribution de nourriture, porte le projet d'y retourner faire du bénévolat. Encore, Damien a le projet de se remettre en forme en allant « s'entraîner au gym », et de retrouver un emploi par la suite, car il ne veut pas « rester sur le bien-être social toute sa vie ». Les projets des participants viennent illustrer les projections de ces derniers, leur espoir ou encore leur aspiration.

Les participants montrent leur ancrage dans une routine. Selon Leclerc-Olive et Engrand (2000), l'absence de routine rend difficile l'inscription des rythmes quotidiens et la mise en place d'une stabilité, qui pourtant ont tendance à soutenir un certain équilibre. En effet, les routines permettent de gérer les incertitudes et semble être une condition qui permette de supporter une vision sur le plus long terme, la possibilité de la projection dans l'avenir (Berger, Luckman, 1996 ; Leclerc-Olive, Engrand, 2000).

PARTIE II : L'espace habité, habiter un espace

Il existe différents modes d'occupation de l'espace et le chez soi peut être habité différemment en fonction des personnes. Le lieu recueille les choses, les événements et le temps vécu de l'individu comme le suggère Serfaty-Garzon (2003) : « le tissage de significations entre l'habitant et sa maison étant de l'ordre de l'inscription d'un mode d'être, l'habitant se signifie et articule sa propre syntaxe spatiale à travers un bricolage souvent modeste de sa maison qui donne à celle-ci sa tonalité affective propre » (2003, p.96). Dans ce sens, l'espace habité et investi peut être considéré comme un mode d'expression personnelle, il peut devenir en quelque sorte *témoin* du parcours de l'individu et de ce qui y est vécu. Cela se trouve bien illustré, par exemple, lorsque les participants encadrent et accrochent à leur mur les diplômes de réussite des divers programmes qu'ils ont réalisés.

La construction de frontière entre la sphère publique et la sphère privée permet la création d'un lieu privé, espace possible d'intimité. Dans cet environnement, l'individu aurait la liberté de s'isoler des autres et de maintenir une distance rassurante par rapport à autrui. Le chez soi, lié à l'espace privé, procure intimité, sécurité et souveraineté (Morin, 2008). Selon Djaoui : « chez lui, loin de tout regard, de tout jugement de la part d'autrui, l'habitant peut s'autoriser à être lui-même, débarrassé de tous les masques que la vie en société lui impose de porter » (2011, p.86). Comme le suggère Serfaty-Garzon (2003), le privé fonctionnerait alors comme un moyen de régulation entre l'ouverture et la fermeture au monde social, laissant la personne définir son degré de disponibilité vis-à-vis de l'extérieur. C'est donc un lieu au sein duquel la personne peut exercer un certain contrôle, à la fois vis-à-vis des relations avec autrui mais aussi sur l'espace habité, liberté qui s'exprime dans l'agir sur l'espace, l'organisation et la transformation de l'intérieur (Raymond, 1998 ; Serfaty-Garzon, 2003).

Une part importante du quotidien des participants se déroule dans leur logement. Dans ce cadre, l'habitation et l'action d'habiter interrogent le rapport de l'individu au lieu et son appropriation de l'espace (Morin, 2008) ; cela questionne la manière dont il « fait avec l'espace » (Stock, 2012). Puisque les humains sont avant tout *actifs* dans leur mode d'existence, il apparaît dès lors

intéressant d'analyser les manières de faire, les actions et les pratiques des individus par rapport à leur espace quotidien (Stock, 2012).

Il est utile de préciser que le rapport à l'habitat n'est pas quelque chose de statique, de figé dans l'espace et le temps. Au contraire : « la maison est aussi un champ d'action : son entretien, sa mise en ordre et en décor, les bricolages et les rénovations dont elle est l'objet, tout cela, qui est courant et familier (...). Loin de se réduire à une expérience statique de l'enracinement, elle représente un dynamisme, un mouvement vers plus d'être » (Serfaty-Garzon, 2003, p.11). Dans la même perspective, Pichon (2010) avance qu'il est important pour chacun de pouvoir investir plusieurs pièces de son habitat. La décoration, la réception d'amis, les achats de meubles, le ménage et la propreté sont autant d'éléments qui participent d'une satisfaction intime et qui permettent de rendre familier un nouvel espace (Pichon, 2010). L'habiter se comprend, en ce sens, comme une interaction entre l'acteur et son environnement (Lévy, 2012).

Vécus

L'appropriation du lieu

Il a été intéressant de noter que, bien que chacun des participants de PLM ait reçu un ensemble de meubles identiques à leur arrivée en logement (deux chaises, un sofa, un lit, une table, ...), chaque intérieur s'avère fort différent l'un de l'autre. Outre l'espace physique, bien entendu lié à la structure du bâtiment, l'atmosphère que chaque logement dégage est particulière au lieu habité. La singularité semble, en particulier, se traduire par l'aménagement et la disposition des objets, la présence de décoration ou non, l'odeur ou encore la manière que le participant a de se mouvoir dans le lieu et, plus globalement, par la façon dont il l'habite et se l'approprie.

L'exploitation de l'espace, l'entretien de l'appartement, l'investissement du lieu ainsi que les éléments qui y sont considérés comme importants apparaissent propres à chaque individu. Certains ont décoré leur chez soi, accrochent des choses au mur et remplissent leur appartement de diverses trouvailles, alors que d'autres possèdent très peu et ne semblent accorder que peu d'importance aux objets. La propreté et l'ordre, aussi, peuvent s'avérer importants pour une partie des participants, alors que d'autres n'apprécient que très peu de faire le ménage et ne sont pas dérangés, par exemple, par une pile de vaisselle sale ou un plancher poussiéreux. Les personnes qui ont aménagé le lieu et décoré les pièces de leur logement, semblent apprécier qu'on les questionne sur la provenance de telle ou telle objet, et prendre plaisir à expliquer les objets qu'elles possèdent ; que ce soient, un arbre en plastique sur lequel il pose des guirlandes durant le temps des fêtes, un miroir trouvé dans la rue et repeint ou encore un aquarium aménagé. Selon Djaoui (2011), le domicile est chargé de significations socio-symboliques. Dans le sens où, le lieu où l'on vit n'est pas un territoire neutre, c'est un « construit ».

Mis à part un des participants qui vit avec les stores fermés, les autres semblent apprécier leurs fenêtres, la luminosité et la vue sur l'extérieur qu'elles leur procurent. C'est particulièrement le cas de Robert qui y accorde une grande importance. Celui-ci n'a plus de liens avec sa famille et a un réseau social assez restreint. Il exprime parfois se sentir « assez seul », il désirerait plus de compagnie et de contacts humains ; il dit, « une télé, ça ne répond pas... ». Il vit actuellement dans un appartement dont la porte-fenêtre principale donne sur les côtés du bâtiment, et rapporte souvent que depuis chez lui « il ne voit rien ». Il dit qu'il désirerait avoir « une meilleure vue », qui lui permettrait de regarder les enfants jouer dans la ruelle ou les passants se promener dans la rue.

L'habitat offre l'opportunité de s'acheter des choses pour eux, dans certains cas, pour la première fois. C'est le cas d'André qui se suffit de très peu et qui n'est pas habitué de dépenser de l'argent pour s'acheter des choses. Il possède très peu de meubles dans son logement, ceux-ci se résument presque uniquement à ceux qu'il a reçus dans le cadre de PLM lors de son aménagement. Il a également très peu d'habits, un ou deux pantalons et quelques chandails tout au plus. Sa sœur et sa nièce lui ont apporté une lampe de salon et une chaise pour sa terrasse

(qu'il n'a jamais utilisée), en plus de quelques affaires, telles que des draps et des serviettes. Son frère lui a donné des chaussures. Il ne semble pas y voir l'intérêt et il a demandé, face à certains des dons de membres de sa famille : « pourquoi faire ? ». Malgré le fait qu'il ait un revenu décent et qu'il soit récemment pensionné, il continue de dire « quand je serai fauché, ... », comme une sorte de fatalité intégrée. Connaître l'heure est quelque chose d'important pour André. Un jour, sa montre solaire ne marchant plus, il s'en est acheté une nouvelle, ainsi qu'un lot de t-shirt blancs, un jeans et un rasoir. A ce propos ce jour-là, il rapporte être « tombé dans les dépenses », et est tout étonné de découvrir qu'il lui reste de l'argent sur son compte – il oublie régulièrement qu'il touche maintenant sa pension de retraite. André utilise sa table basse pour surélever sa télé et il utilise la boîte en carton de son micro-ondes en guise de table de salon pour poser, entre autres, son cendrier. Il désirait un meuble de télé pour pouvoir utiliser sa table de salon à meilleur escient. Il a projeté, durant plusieurs semaines, en acheter un. Le jour où il s'est décidé et que nous l'avons accompagné pour magasiner un meuble, à la fin de la journée il nous a dit : « c'est la première fois depuis que je suis là que je m'achète quelque chose ».

Logement et interactions

Le logement, espace d'intimité, est aussi un lieu d'échanges entre l'intérieur et l'extérieur. C'est un espace qui soutient un retour à soi et qui, parallèlement, peut s'avérer être un espace de socialisation et d'échanges sociaux. En effet, l'appartement possède selon Pichon (2010) : « (...) la sécurité, le confort et les objets familiers [qui] accompagnent l'intimité et le retrait provisoire du monde, de la même manière que les échanges quotidiens avec les proches et les invités » (2010, p.194). Le chez soi offre à la fois un territoire possible pour l'intimité avec soi-même et par là, l'accès à la connaissance de soi et à la prise de conscience de ses forces et de ses faiblesses (Serfaty-Garzon, 2003) ; et d'autre part, le logement permet aussi une intimité partagée avec « un cercle de sociabilité sélective », tels que les amis et la famille ; c'est un : « (...) territoire où peuvent s'exprimer des arrangements sociables et familiaux définis par les habitants eux-mêmes » (Serfaty-Garzon, 2003, p.69). Selon Djaoui : « toute l'histoire de vie de l'habitant, histoire non seulement individuelle mais aussi familiale et sociale (...), est présentée dans ce

décor domestique, espace de remémoration qui le relie aux autres, vivants ou morts, à des lieux et à des événements passés» (2011, p.85).

Pour certains, le logement est un lieu qui permet de recevoir les personnes de l'extérieur, et il revêt ainsi un caractère socialisant. En effet, Morin & Dorvil sont d'avis que : « le chez soi n'est pas une construction fermée et limitée par son cadre interne, mais plutôt en contact permanent avec la réalité de l'univers extérieur » (2008, p.26). L'appartement, comme intérieur : « (...) est, tout particulièrement, ce territoire à partir duquel le sujet mesure à la fois son identité et sa disponibilité à l'égard du monde, ce territoire dont il module de manière autonome la nature hospitalière (...) » (Serfaty-Garzon, 2003, p.69).

Cela s'illustre, par exemple, chez Damien, pour qui la valeur de l'accueil est importante, il apprécie mettre ses invités à l'aise. Agir en bon hôte est pour lui quelque chose d'important. Ainsi, il n'hésite pas à servir à boire et à manger aux personnes présentes. Damien prend également plaisir à cuisiner, et il mentionne aimer partager ensuite ce qu'il a préparé avec un ou des convives. De même, dans le cadre des visites à domicile, Damien nous offrait systématiquement un thé ou un café, et parfois même de la nourriture. Cela fait partie de sa manière de recevoir, et il en tire une certaine fierté.

Michel, lorsqu'il n'est pas à des rendez-vous médicaux, passe une partie importante de son temps chez lui. Il apprécie, lui aussi, recevoir du monde dans son logement. Il y a donc régulièrement des personnes qui viennent à son domicile. Toutefois, il exprime ses attentes à ses invités quant aux comportements adéquats à adopter chez lui. En effet, il accorde une grande importance à la propreté, il explique aux invités que tout le monde est bienvenu chez lui, mais qu'il ne faut pas salir son intérieur : « welcome, mais déchaussez-vous et n'abîmez pas mon plancher ! ».

Le rapport à son espace

Sans prétendre à l'existence de la généralisation de ces observations, il est intéressant de considérer que le lieu habité peut, dans une certaine mesure, représenter un indicateur de « l'état », au sens large, de la personne. Serfaty-Garzon (2003) va plus loin à ce propos en suggérant que le "chez soi" est habité non seulement par les valeurs qui guident la conduite de son habitant, mais aussi que le chez soi est habité par les divers états émotifs, voir par les crises émotionnelles que peut avoir connus la personne qui y habite. Elle soutient : qu'« habité par les valeurs de stabilité et d'immobilité, le chez soi est en même temps le lieu à travers lequel les cheminements du soi, peut-être ses déchirements et ses explorations paradoxales, peuvent avoir lieu » (p.72). Dans certains cas, durant la durée du stage, des cohérences ont pu être observées entre des enjeux vécus par la personne et le rapport à l'espace et son environnement.

En effet, il semble que la disposition de l'espace puisse parfois nous renseigner sur ce que l'individu sent. Cela peut d'ailleurs faire partie d'une forme de communication non verbale. Par exemple, l'absence chez un participant de chaises pour s'asseoir, à l'inverse de l'accoutumée, renforçait l'impression qu'il laissait de ne pas être content de recevoir les intervenants à son domicile dans le cadre du suivi psychosocial, ce jour-là. La disposition de l'espace envoyait un message qui venait renforcer son propos, il était fâché et ne semblait pas ouvert à la rencontre. Un autre exemple est celui d'un participant qui accorde de l'importance au rangement et à l'ordre. La propreté est importante pour lui et il exprime à plusieurs reprises qu'il ne veut pas vivre dans un espace sale. Durant la période durant laquelle il était sur « une dérape », son logement était moins ordonné, la vaisselle n'était pas faite, des cannettes de bières traînaient et le ménage n'était plus fait.

Une autre illustration des *cohérences* qui ont pu être relevées entre l'entretien de soi et du chez soi, est celle d'un participant qui, dans le cadre d'un de ses projets, a été confronté à une question d'hygiène personnelle. Cela a été un enjeu qui a pu être travaillé et discuté à travers le suivi psychosocial. Après plusieurs semaines, ce dernier a coupé les ongles de ses mains, les a lavés

et s'est rasé la barbe. Le jour où il a fait cela, il a aussi décidé de laver son plancher et de se débarrasser des cannettes qui, en recouvraient le sol, constituaient une grande forme comme une sorte de tapis.

Le lien entre le vécu émotif et l'organisation spatiale du chez soi de certains participants est illustré aussi chez un participant endetté qui faisait face à une problématique de consommation et de jeu compulsif. Cela le conduit, régulièrement, à hypothéquer une partie de ses biens lorsqu'il a besoin d'argent. Au cours du mois, il est possible de constater que les pièces se vident peu à peu et que les objets se font de plus en plus rares dans son logement. La télé est souvent la première à partir. Son logement se vide ainsi au fur et à mesure que ses dettes augmentent.

Sans que cela soit exhaustif ni automatique, l'état du logement peut donner des signes du vécu émotionnel de la personne et être le signe qu'elle traverse quelque chose de difficile. Parfois, ce sont les changements qui peuvent être les plus représentatifs de ce que l'individu vit comme expérience, davantage que l'état général de l'habitat.

PARTIE III : Les Liens sociaux

Selon la littérature scientifique, l'habitat peut représenter un lieu propice d'insertion sociale et citoyenne (Boucher, 2008). Morin et Baillergeau (2008) vont dans le même sens, en proposant de comprendre le logement comme vecteur de lien social. Selon ces derniers, les liens sociaux sont l'expression des relations que l'individu entretient avec son environnement social. Ils relèvent que : « trois principaux types de relations sociales associées à l'habitation sont généralement relevés par les chercheurs : les liens familiaux, d'amitié et de voisinage » (Morin, Baillergeau, 2008, p.17). Selon Pichon (2010), c'est à partir du chez-soi que s'organisent les relations aux autres.

L'inscription dans un « micro-territoire » peut devenir un milieu d'appartenance pour les individus et soutenir la construction et la consolidation de liens sociaux (Grafmeyer, 1998 ; Morin, Baillergeau, 2008). L'accès à un logement permettrait, ainsi, d'établir les opportunités d'accessibilité à d'autres réseaux, formels et informels (Morin, Baillergeau, 2008). Dans cette optique, l'habitat et le chez soi apparaît être un lieu clé d'intégration sociale, de protection et de stabilité (Boucher, 2008b) qui permet aux individus de s'intégrer dans l'environnement dans lequel ils vivent. Plus largement, l'accessibilité à un logement et la création d'un chez soi semblent constituer un contexte structurant et propice pour les participants leur permettant non seulement de (r)établir des liens sociaux de proximité mais également de se projeter dans la restauration de relations avec des personnes qui sont importantes pour eux.

Cette section étudie les aspects sociaux de la vie des participants, plus précisément, les liens sociaux qu'ils entretiennent avec leurs proches, que ce soient des membres de leur famille ou des amis seront d'abord illustrés, puis ceux avec leurs voisins et leur propriétaire le seront.

Vécus

Les proches

Plusieurs participants ont parlé d'une réaction d'« évitement » des contacts avec les membres de leur famille lorsqu'ils étaient sans-abri, par peur de la réaction, mais aussi parfois par honte de leur situation ; d'autres semblent même s'être employés volontairement à maintenir à distance certains liens existants à cette époque au vu du contexte de la rue et de leur situation d'itinérance. Maintenant en logement, plusieurs d'entre eux expliquent vouloir reprendre contact avec des personnes de leur entourage. C'est notamment le cas de Damien qui a repris contact avec sa famille depuis qu'il vit en appartement, principalement dans le but de revoir sa fille. Bien entendu ces démarches ne sont pas toujours faciles, loin de là. Aujourd'hui, Damien communique avec sa sœur par téléphone et tente de réinitier progressivement un contact avec sa mère. Il espère revoir sa fille et envisage même de pouvoir recevoir sa famille chez lui.

André, qui avait coupé les ponts avec sa famille depuis qu'il vivait à la rue a décidé, une fois inscrit au Projet Logement Montréal, de venir se réinstaller dans la partie de Montréal dans laquelle il a grandi et où une partie des membres de sa famille continuait d'habiter. Il raconte qu'un jour, à la suite de son aménagement dans le quartier, il a croisé par hasard une de ses sœurs dans un magasin. Cela lui a alors permis de renouer le contact avec une partie de sa famille. Depuis, il a revu et rétabli des liens avec ses sœurs et un de ses frères, qui viennent occasionnellement lui rendre visite à son appartement. André n'a pas de téléphone et ne veut pas en avoir, il dit que les personnes qui le cherchent, savent maintenant où le trouver.

Michel aime être entouré et il apprécie particulièrement recevoir du « monde » chez lui. Plusieurs personnes viennent le visiter régulièrement. Il accueille aussi des membres de sa famille et héberge ses enfants ou neveux quand ceux-ci sont de passage à Montréal. Cela lui permet aussi de ne pas avoir à se déplacer pour voir son entourage et de passer du temps avec les gens qu'il apprécie, chez lui. En effet, de santé précaire, il préfère recevoir et ne pas sortir

de son logement, puisque ses nombreux rendez-vous médicaux et déplacements le « fatiguent déjà beaucoup ». Dans ce sens, son logement est le support d'une partie importante de sa vie sociale.

Certains des participants conservent des liens avec « des collègues de la rue » et il arrive qu'ils dépannent des amis chez eux (Pichon, 2010). C'est le cas de André qui se fait livrer, une fois par mois, des cigarettes par un individu anciennement itinérant, qui aujourd'hui, tout comme lui, fait partie du Projet Logement Montréal. Un autre exemple est celui de Damien, qui voit fréquemment deux anciennes connaissances qu'il a rencontrées lorsqu'il était sans logement. Ils passent régulièrement du temps ensemble et Damien les invite parfois chez lui. Une de ces deux personnes, un monsieur âgé avec des problèmes de mobilité, est même venu vivre chez Damien pendant quelques mois. Ce dernier s'est occupé de lui durant cette période, il l'a accueilli, lui cuisinait des repas, l'aidait à faire sa toilette, veillait à ce qu'il se porte bien, etc.

Le voisinage

Pour d'autres, les relations familiales peuvent être pratiquement inexistantes, alors que les relations avec le voisinage sont très investies. C'est notamment le cas de Robert qui connaît plusieurs de ses voisins et voisines. Il discute avec une partie d'entre eux et va même jusqu'à devenir l'homme à tout faire de sa voisine d'en face, pour laquelle il fait de nombreuses réparations dans sa maison. Les relations ne sont toutefois pas toujours faciles à gérer avec cette dernière, avec laquelle il se fâche parfois. Il s'est également lié d'amitié avec un homme qui réside dans la même rue que lui. Il passe beaucoup de temps avec celui-ci et l'aide dans des travaux manuels en tout genre. Il a fini par gagner sa confiance et à créer un lien significatif avec ce dernier. Il lui arrive aussi parfois de bricoler certaines choses pour d'autres personnes de son quartier, comme c'est le cas d'une petite étagère qu'il s'est un jour engagé à réparer et à peindre pour une autre de ses voisines.

Dans ce sens, il apparaît que les relations de voisinage peuvent laisser place à des rencontres et des échanges divers. C'est notamment le cas de Damien qui a eu quelques échanges avec sa voisine de palier. Il lui est également arrivé de lui donner des produits alimentaires et de lui prêter son abonnement de bus pour quelques jours.

Propriétaire et concierge

Les liens sociaux peuvent parfois englober les relations existantes avec les propriétaires ou personnes responsables du bâtiment. Pour certains, la relation qui s'est établie est une relation de proximité que l'on peut qualifier de positive et même de parfois complice dans une certaine mesure. C'est le cas de Michel, qui a créé un lien de confiance avec la personne concierge qui s'occupe du bâtiment dans lequel il habite. Il lui arrive de lui demander des services et de lui déposer l'argent de son loyer en avance, quand il juge que cela est nécessaire pour lui éviter de le dépenser.

PARTIE IV : Les défis du retour en logement

Les personnes qui retournent dans un logement, après un certain nombre d'années passées dans la rue, font face à plusieurs défis. La sortie de la situation de marginalité est un processus personnel lourd et complexe qui conduit certains vers un processus de rétablissement, dans le sens où la personne s'approprie le processus de sortie de marginalité qui nécessite souvent la sollicitation d'aide extérieure, telle que par exemple, le soutien de l'entourage ou encore celui des institutions (Colombo, 2003). Dans ce sens, ce processus sera inévitablement influencé par les contraintes imposées par la société et par les propres limites de la personne. L'itinérance est une situation dont on ne sort pas indemne et cette expérience de vie difficile et complexe laisse, bien souvent, des traces indélébiles chez les individus. Robert déclare dans ce sens que « la rue c'est plus *tough* que le pénitencier. Y a toujours du nouveau monde, ça bouge beaucoup, faut toujours s'adapter ». Dans cette optique, le « retour en logement » ne se fait pas toujours de manière fluide et linéaire.

En s'inscrivant dans la lignée des études portant sur des situations d'exclusion sociale et de marginalité, l'étude de Colombo (2003), qui investigate le processus de sortie de la rue chez les jeunes dans une enquête réalisée à Montréal en 2001, met en exergue que ce processus peut être considéré comme un processus dynamique de passage entre deux modes de vie. Cela nécessite pour la personne de quitter un certain mode de vie antérieure pour en adopter un nouveau. Ce changement englobe alors une phase de transition, puisqu'au début, comme l'explique Colombo : « il [l'individu] se trouve alors en même temps dans l'un et l'autre de ces modes de vie, mais, en fait, plus vraiment dans l'ancien et pas encore dans le nouveau » (2003, p.197). Durant une certaine période de temps, l'individu se retrouve dans une sorte d'entre-deux, avec des attaches dans deux réalités distinctes, tout en tentant de « rejoindre l'ordre dominant ». Dans sa démarche, il doit alors faire preuve d'adaptation, car sortir de la rue correspond à « un retour à la société instituée » et, par-là, à l'adoption des normes de la culture prédominante (Colombo, 2003). L'individu doit alors se créer une place dans un monde peu ou plus connu, en (ré)apprenant la réalité de ce style de vie et les contraintes qui en découlent (Colombo, 2003).

Pichon (2010), parle également d'un changement dynamique de statut de la part de la personne itinérante dans son chemin vers la sortie de cette situation. Pour ce faire, il parle d'un passage qui nécessite le « détachement progressif au monde des sans domicile fixe ». En outre, selon l'auteur, la sortie est un processus discontinu, qui peut être plus ou moins long en fonction de la singularité de chaque parcours, et non un moment délimité qui viendrait s'intégrer dans le cours d'une vie. Pichon explique que : « les épreuves de la survie, endurées, surmontées, ont laissé des traces dans la mémoire et sur les corps (...) » (2010, p.178). Pour cela, la sortie et le processus de rétablissement englobent également un travail de « restauration de soi », qui passe par la lutte contre le sentiment d'indignité, inscrit dans les expériences vécues, dans les offenses supportées dans la rue et auprès des divers services. Il n'est guère surprenant, en ce sens, que s'inscrire auprès des services sociaux ou encore prendre en main ses soins, puissent représenter autant d'embuches pour les participants. La question de la permanence de soi, la quête de la dignité et la reconnaissance sociale, font alors pleinement partie de ce mouvement et de ce processus puisque; ces éléments sont nécessaires à la restauration de l'image positive de soi.

Cette section se propose de parcourir les défis généraux que *tous* les participants ont pu, peuvent ou pourraient, rencontrer au cours de leur parcours de (ré)intégration sociale. Les défis sont bien entendu vécus de manière individuelle et propre à chaque personne, à son parcours et à son histoire. Toutefois, une grande partie des enjeux est commune aux uns et aux autres, même s'ils ne se déclinent pas nécessairement de la même manière chez chacun d'eux. Les éléments abordés ici représentent donc une partie de la réalité, sans prétendre avoir une portée exhaustive.

Vécus

L'expérience du retour en logement

Les expériences de l'aménagement et de l'emménagement du logement sont remplies de défis et de surprises pour les participants. Il s'agit, notamment, d'investir un nouveau lieu, parfois

dans un environnement peu connu, de tenter de s'intégrer dans la vie sociale d'un quartier, etc. C'est aussi prendre possession d'un espace, se l'approprier et l'entretenir.

La gestion du budget et le paiement du loyer font, entre autres, partie des obligations importantes auxquelles les participants sont régulièrement confrontés. Une partie d'entre eux sont autonomes dans cette tâche mais d'autres le sont beaucoup moins. PLM offre d'ailleurs un service de fiducie, tout en essayant parallèlement d'encourager les personnes à être, ou à devenir, autonomes. Respecter les échéances et les procédures n'est pas toujours chose facile pour tout un chacun d'entre eux. Il est, par exemple, nécessaire d'accompagner André tous les premiers du mois afin qu'il aille payer sa part de loyer au concierge en charge du bâtiment. Il est souvent assez confus par rapport à cela et ne sait en général pas à combien s'élève le montant dont il doit s'acquitter.

En outre, selon Hérouard (2012), l'espace vécu n'est pas sans lien avec le passé. Les expériences du passé peuvent en effet refaire surface, puisque l'espace habité accueille et éveille aussi l'histoire de la personne, son cheminement, ses habitudes, son mode de vie, etc. Il s'agit alors pour chacun de composer avec ses émotions ; pour Michel, c'est la réminiscence du rythme de vie qu'il a eu et des différentes drogues qu'il a consommées et, parlant de sa santé, il ajoute : « le passé un jour nous rattrape ». Selon lui, cette expression colle bien à sa propre situation. Robert, lui, regrette beaucoup de choses, il a des remords concernant des choix de vie et des actes commis. Il a tendance à ruminer des éléments de son passé et déclare un jour, concernant un fait d'actualité, qu'« il faut payer pour ce qu'on fait. Moi j'ai payé, et c'est dur et eux aussi ils doivent payer. Il faut payer pour ses actes ». Dans cette perspective, dans un ouvrage portant sur l'expérience vécue des personnes « sans domicile fixe », Pichon (2010) souligne que la maison possède une charge symbolique importante. L'accès à un logement à soi et l'aménagement d'un nouveau lieu de vie signifie sans doute renouer avec un passé antérieur. Cela peut entraîner le risque de voir ressurgir certains souvenirs ou d'anciens liens affectifs. À ce sujet, il écrit : « habiter à nouveau révèle un risque majeur, celui de se ressaisir d'un passé encombrant qui ressurgit dans les gestes les plus quotidiens » (Pichon, 2010, p.192).

L'accès à un habitat ne signifie pas non plus que toutes les inquiétudes de chacun disparaissent ou s'évaporent. En effet, outre les réminiscences du passé, certains cohabitent avec des angoisses, ou encore une insécurité concernant le présent ou l'*a-venir*. Ces préoccupations peuvent concerner, par exemple, la peur de retomber à la rue ou de perdre son logement.

La réappropriation de son logement focalise donc de nombreux défis d'ordres, à la fois, pratiques et concrets mais également plus globaux. On comprend que le chemin peut être long pour les participants et que plusieurs embûches peuvent venir obstruer et complexifier le processus, telles que, entre autres, la judiciarisation, la consommation, les traumatismes, les difficultés de gestion de l'argent, les problèmes de santé physique ou mentale, le sentiment de solitude, l'isolement, l'ennui ou encore l'anxiété.

Prendre soin de soi

Prendre soin de soi constitue un défi qui revêt plusieurs dimensions. On peut notamment penser au soin de sa santé physique et mentale, mais cela englobe également, plus largement, le fait de regagner de la confiance en soi, de reconstruire ou restaurer son estime de soi et son image personnelle propre, souvent détériorées par des années d'itinérance. Selon Colombo (2003), la sortie de la rue est l'occasion d'un retour à soi et ceci exige : « de prendre soin de soi, afin de se présenter conformément à l'ordre prédominant, de renforcer son estime de soi et d'être à l'écoute de ses propres attentes. Cette nouvelle attention à soi-même passe en premier lieu par une nouvelle attention à son corps : se nourrir, se laver, dormir, se soigner » (Colombo, 2003, p.204).

Si l'on prend l'exemple de la santé physique, cela peut se traduire par le fait de prendre ses médicaments convenablement, de consulter un médecin et de se rendre aux rendez-vous médicaux. Ces actions peuvent se révéler être autant de défis pour certains participants.

Michel, par exemple, a fréquemment des rendez-vous chez le médecin. Dans la majorité des cas, il s'y rend, mais il lui arrive parfois d'en oublier, de confondre les dates ou tout simplement de faire le choix de ne pas s'y rendre, même si cela reporte parfois ses consultations de plusieurs semaines. Aussi, ce dernier a plusieurs médicaments à prendre et ce, à divers moments de la journée. Il est souvent confus par rapport à la manière de prendre ses pilules et a régulièrement tendance à en oublier. Dans son cas, respecter la posologie de sa médication représente un apprentissage et constitue un défi à part entière. Il a notamment des pompes d'inhalation, dont il ne savait pas comment se servir.

André, lui, est très ambivalent vis-à-vis du suivi médical. Il a déjà mentionné que cela serait probablement utile pour lui de se rendre dans une clinique et de s'inscrire sur la liste d'attente des médecins de famille, mais affirme aussi, qu'actuellement, il refuse de faire les démarches nécessaires. Dans le passé, il se souvient avoir eu un médecin, mais il précise que ce dernier serait aujourd'hui pensionné. La dernière fois que André s'est retrouvé à l'hôpital, à la suite d'une violente chute dans la rue, le personnel médical a voulu lui faire passer des examens supplémentaires, mais il a catégoriquement refusé. A part ce passage express à l'hôpital, la dernière fois qu'il a consulté un médecin remonte à de nombreuses années. Il dit qu'il n'a rien et qu'il ne voit pas pourquoi, dans ce cas, il irait chez le médecin : « je n'ai mal nulle part, je dors bien et j'ai de l'appétit » dit-il. Parfois, cependant, il se plaint de douleurs dans les jambes et dans les articulations. Il explique que son père avait de l'arthrite lorsqu'il était vieux et qu'il doit probablement avoir la même chose. Une autre fois, il a déclaré, « j'ai peur qu'il [le médecin] me trouve quelque chose que je ne pense pas que j'aie ». Robert, pour sa part, malgré de nombreuses douleurs et un état de santé médiocre, reporte de manière régulière la démarche de se rendre chez le médecin. Damien, quant à lui, a mis plusieurs semaines avant de se rendre à la clinique alors qu'il avait un bout de verre dans le pied qui le faisait souffrir.

La capacité de prendre soin de soi peut aussi s'exprimer à travers le fait de préserver une certaine hygiène personnelle ou encore de se nourrir correctement. Robert dit : « il m'est déjà arrivé de manquer de manger car j'achetais de la drogue, (...) *it's on me* » ; mais il explique aussi qu'il

est déjà arrivé que malgré qu'il ait eu de la nourriture, il ne se soit pas fait à manger pour autant, par fatigue, paresse, manque d'énergie ou de moral. Il ajoute d'ailleurs souvent manger la même chose, de la viande et malgré qu'il soit « tanné » de cela, ne semble pas encore prêt à relever le défi qui consisterait à mieux prendre soin de ce qu'il mange.

Selon Pichon (2010), la stigmatisation et la disqualification liées à la position de personne itinérante installent les conditions propices à une atteinte à l'image de soi. Il est alors possible que les conditions de survie des personnes amènent ces dernières à éprouver un sentiment « diffus d'humiliation ». L'accès au logement semble, dans une certaine mesure, pouvoir soutenir la définition d'une identité positive de la personne et permettre aux individus de se (re)créer une image valorisante d'eux-mêmes. Pouvant fonctionner comme un « espace miroir », le chez soi peut représenter l'image que l'on aimerait donner de soi (Djaoui, 2011). L'aspect identitaire du logis est aussi développé par Raymond (1998) qui soutient : « avoir un chez soi, c'est s'accepter comme quelqu'un, c'est maintenir ou renforcer son identité » (1998, p.376). Damien, par exemple, insiste souvent sur le fait que lui est « un gars propre », et qu'il n'est pas question que son intérieur soit en désordre. Michel, quant à lui, accorde beaucoup d'importance à ce que ses amis se sentent à l'aise, bienvenus et confortables chez lui. Ces deux exemples illustrent que le logement participe au bien-être et à créer un contexte qui contribue à renforcer l'estime de soi.

Retrouver des droits sociaux

Fréquemment, l'itinérance entraîne la perte des droits sociaux et la restauration de ces droits constitue un des défis majeurs liés au retour en logement. Bien souvent, le point de départ de cette restauration passe par la nécessité de retrouver des papiers d'identité, puisqu'il n'est pas rare que les participants n'aient plus aucune preuve officielle de leur existence civile. Il s'agit alors d'entamer les démarches administratives qui leur permettent de recouvrer des papiers d'identité ou encore une carte d'assurance maladie (RAMQ). Ces documents leur permettent, ensuite, de prétendre à des services auxquels tout citoyen résident a droit. Cela peut prendre du temps et se fait en général en plusieurs étapes. Il a été question pour Robert et Michel, par

exemple, de faire les démarches pour obtenir une carte d'assurance maladie. Pour l'obtention de cette carte, la personne doit se rendre à un point de service avec les documents requis. Elle doit remplir un formulaire, faire une photo d'identité et s'acquitter des coûts relatifs à celle-ci (environ une dizaine de dollars), présenter une preuve de résidence et, théoriquement, présenter deux pièces d'identité – chose que les participants ne sont en général pas en mesure de faire. Cette démarche demande également de respecter les horaires d'ouverture des points de service et nécessite souvent de prendre les transports en commun pour s'y rendre et donc, de ce fait, de payer un ticket pour l'aller et un pour le retour. Ceci demande donc de l'organisation, de respecter certaines procédures et critères et, en plus, elle a un coût financier. Dans ce contexte, ces démarches *apparemment* anodines, peuvent représenter une vraie épreuve et un défi pour plusieurs d'entre eux, l'aboutissement de cette démarche au complet pris plusieurs mois.

La régularisation du statut administratif ou juridique peut prendre différentes formes. Elle comprend, entre autres, une mise à jour auprès de l'administration fiscale et le cas échéant, une procédure obligatoire de déclaration d'impôts. A cette fin, un service d'impôts sur base volontaire est proposé aux participants qui le désirent, dans le cadre de PLM. La régularisation de leur situation peut également se traduire par le paiement de dettes ou d'arriérés, par exemple envers Hydro Québec ou encore le Bureau des infractions et des amendes. Dans ces cas, il est en général possible d'obtenir des échelonnements de paiement. Pour certains participants, il s'agit également de respecter des conditions imposées lors de leur jugement. C'était notamment le cas de Damien qui s'est vu, dans le cadre de son procès, imposer certaines conditions, comme celles de ne pas entrer en contact avec une personne liée à l'affaire en cause ou encore de ne pas consommer de boissons alcoolisées.

Toutes ces procédures nécessitent des démarches et donc une certaine mobilisation de la part de la personne concernée. Elles prennent généralement du temps et parfois le chemin est long ; ce qui peut s'avérer démoralisant et décourageant pour les participants qui les entament. Dans certains cas, des raccourcis ont été mis en place pour épargner aux personnes dans des situations précaires ou de vulnérabilité – ou qui l'ont été – des cheminements trop fastidieux ou trop compliqués. On a toutefois, par moments, l'impression inverse, comme si la rigidité de certaines

procédures avait été pensée pour les décourager en cours de route. Comme par exemple, entre autres, le fait que pour réaliser certaines démarches, il soit exigé de présenter des preuves d'identité ; alors que, après avoir vécu de nombreuses années dans la rue, il est très fréquent que les individus ne détiennent plus de documents officiels attestant leur identité.

Concernant les démarches qui englobent la restauration des droits et l'accès aux services, il semble pertinent de souligner la question de *l'accessibilité* aux renseignements nécessaires. En effet, pour entamer certaines procédures (demande de cartes d'assurance maladie, services de santé, inscription et demande de transport adapté, inscription à la pension, remboursements, etc.), il importe de connaître les informations sur les démarches à suivre pour y parvenir. Celles-ci ne sont pas toujours claires, ni facilement accessibles, et peuvent impliquer plusieurs appels et recherches afin de comprendre comment procéder. Or, certains participants n'ont ni téléphone, ni accès à internet. Cela peut également complexifier, entre autres, les démarches de soins. Par exemple, il existe une aide financière, dite de « prestation spéciale », pour les personnes bénéficiaires du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, qui sert à rembourser les frais liés à l'examen de la vue et à l'achat de lunettes ou de verres de contact. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande à l'aide d'un formulaire qui peut être obtenu en ligne ou par téléphone. Dans le cas où les personnes remplissent les conditions d'admissibilité, une fois le formulaire reçu, il faut se rendre chez un optométriste pour passer un test de la vue et commander des lunettes par la suite. Il faut aussi prendre en compte que ce document est valide uniquement 30 jours à compter de son émission ; il est donc nécessaire de respecter ce délai sous peine de devoir recommencer depuis le début. Plusieurs participants ont besoin de lunettes de vue. Par exemple, Michel porte des lunettes provenant d'un magasin de type prix unique, qui ne sont pas adaptées à sa vue et qui lui donne des migraines. André, lui, a vécu pendant tout un temps avec le même genre de lunettes, auxquelles il manquait une branche ; depuis qu'il en a de nouvelles, il est étonné de pouvoir lire à nouveau. Robert et Damien désireraient également avoir accès à des lunettes de vue. Un accompagnement des participants dans ces démarches, d'abord pour les informer de l'existence de cette aide financière et de ce service, mais aussi pour que les délais impartis soient respectés et qu'elles aboutissent, est souvent nécessaire. Dans ce sens, l'accès à l'information constitue un défi

d'envergure et un enjeu crucial pour que ces personnes puissent bénéficier de soins auxquels elles ont droit, mais ce n'est pas le seul. La somme d'étapes, la crainte de ne pas savoir comment s'y prendre, la compréhension des critères à prendre en compte, la crainte d'être refusé ou encore de ne pas y avoir accès, en sont d'autres. L'accès à l'information est un premier défi à relever qui ouvre la voie, en ce sens, à de nombreux autres.

Pichon (2010), par le biais de ses enquêtes de terrain, met en exergue différents éléments qui font partie du processus qui vise à « s'en sortir ». La mobilisation pour recouvrir ses droits dépasse l'accès à l'information et peut représenter un défi important pour les personnes :

« se mobiliser pour recouvrir ses droits participe du sentiment d'appartenance à un commun. Renouer avec les institutions sociales, se présenter dans cette nouvelle posture aux guichets demande de consentir à de nombreux efforts, de classer à nouveau les papiers, de les reconnaître, de les présenter à bon escient, bref d'intégrer toute la gestion domestique du chez soi, d'en pressentir les contours (...) » (Pichon, 2010, 193).

Retrouver ses droits passe effectivement, on l'a vu, par une mobilisation de la personne, mais pas uniquement. Pour revendiquer ses droits et les faire valoir, la personne doit d'abord intégrer, justement, l'idée qu'elle y a *droit* ; et ceci peut prendre du temps. Cela nécessite que la personne se détache - dans la mesure du possible - de son (ancienne) étiquette de personne itinérante et de la réaction de rejet de la société à l'égard cette position, qu'elle intègre un nouveau statut, une nouvelle identité. Ceci peut se traduire, pour les individus, par la difficulté à se sentir légitime dans le fait d'utiliser certains espaces publics, comme n'importe quel autre citoyen. Se donner le droit de se rendre à la bibliothèque ou encore de se rendre dans un café où ils ne se seraient jamais assis auparavant, participent à ce processus. Par exemple, aujourd'hui, Damien est à l'aise de se rendre seul à la grande bibliothèque pour emprunter des DVD, ce qui n'a pas toujours été le cas.

L'habitation, en inscrivant la personne dans un territoire semble, par là-même, l'inscrire dans un mode d'existence social (Morin, 2008, p.19). L'espace domiciliaire, socialement sanctionné et exprimé par une adresse légale, manifeste, en ce sens, une certaine intégration de l'habitant dans la société (Serfaty-Garzon, 2003). Dans cette perspective, avoir accès à un logement revêt une portée symbolique de reconnaissance, puisqu'avoir un domicile apparaît signifier matériellement mais aussi socialement, avoir une place (Djaoui, 2011). Le logement permettrait alors de soutenir un ancrage social, personnel mais aussi institutionnel et symbolique. Selon Pichon : « *habiter* permet de retrouver une séparation entre vie privée et vie sociale, de se sentir redevenir membre d'une société » (2010, 193).

DISCUSSION & RECOMMANDATIONS

Ce travail visait à comprendre comment les individus ayant connu à la fois l'itinérance et l'incarcération vivent l'expérience du « retour en logement » et du chez soi, à travers leur participation au Projet Logement Montréal. Nous avons tenté de saisir le sens que les participants attribuent à leur quotidien, leur manière de définir les situations rencontrées et d'interpréter les activités dans lesquelles ils sont engagés. C'est aussi la relation spécifique entretenue entre les acteurs et leur environnement spatial, les perspectives temporelles qui y sont liées et la place du logement dans le processus d'une éventuelle insertion sociale, qui ont été investiguées. Cela, dans le but de comprendre « *comment se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'itinérance et l'incarcération, et qui participent à PLM dans le cadre de leur réinsertion sociale ?* ».

Les participants rencontrés dans le cadre de ce stage ont connu un séjour carcéral *et* une situation d'itinérance. Notons toutefois qu'il est apparu presque impossible de distinguer l'impact et les répercussions de l'une et de l'autre de ces expériences. En outre, cela n'était pas l'objectif poursuivi. Certains des participants nous ont un peu parlé de leur expérience en prison, alors que d'autres sont restés très discrets, voir muets, sur ce chapitre de leur vie. Nous avons toujours respecté cela. Nous avons voulu privilégier une approche « ici et maintenant » considérant les expériences antérieures comme faisant partie du bagage de chacun, mais sans chercher à départager l'influence des divers éléments du vécu passé.

La vie quotidienne des participants a été appréhendée, quant à elle, comme un *processus*, c'est à dire comme une suite d'expériences et d'événements qui se déroulent dans le temps. À cela, s'ajoute une conception de l'habitation comme milieu et environnement de vie, englobant une variété de pans de la vie des personnes. Dans cette perspective, le logement a été analysé comme une superposition de différents espaces interconnectés (Hérouard, 2012) : territoire domestique et territoire de l'intime, espace de sociabilité et de rencontres, lieu de repli possible et de

ressourcement, espace personnel permettant de conforter l'identité tant vis-à-vis de soi-même qu'à l'égard de la société.

Au cours de l'analyse des données, nous avons vu, dans un premier temps, que la quotidienneté renvoie à des habitudes de vie et à des pratiques journalières, en partie ritualisées. Le quotidien apparaît marqué par une composante de « temps routinier » qui renvoie à une appropriation du présent et favorise la structuration d'activités et l'élaboration de projets. La question du rapport au logement en tant que lieu de vie a mis en évidence la grande variété des approches et des modalités d'appropriation de l'espace, en fonction des personnes et de leur histoire. Selon les parcours de chacun, le logement peut en effet devenir le lieu de l'intime et du retour sur soi, mais aussi celui d'une (re)construction identitaire et d'une réappropriation du passé. Vecteur de lien social, le logement s'avère également être un espace de socialisation et d'échanges sociaux ; d'allers et venues entre l'intérieur et l'extérieur. Outre la normalisation et la conformité au modèle prédominant de la société qu'il véhicule, il favorise l'émergence de rencontres et de solidarités, de liens de voisinages, le rétablissement de relations familiales ou amicales et potentiellement, la constitution d'un nouveau réseau social. Le « retour en logement » s'accompagne donc d'une grande variété de défis et d'enjeux qui s'inscrivent dans un processus dynamique, non linéaire. Il en ressort, pour les participants, la nécessité de faire preuve de capacité d'adaptation pour appréhender les composantes tant globales qu'individuelles du processus.

Recommandations

Durant notre stage, il nous a été donné d'observer les retombées souvent positives de l'accès à un logement sur la vie des personnes et sur l'ancrage spatial et social qui en découle. Au point de vue de l'intervention, nous sommes donc d'avis que la mise en place de structures et de programmes qui favorisent l'*ancrage* dans un lieu, pour des individus qui ont vécu des situations de grande vulnérabilité, s'avère particulièrement pertinente. En effet, l'accès à un lieu personnel semble encourager les participants à s'approprier l'espace, à s'inscrire dans un rythme et des

routines ainsi qu'à développer ou renouer des liens sociaux, avec des membres de la famille par exemple. Le logement semble également favoriser un retour à soi, qui apparaît, à long terme, participer au processus de rétablissement personnel des individus.

Nous soutenons également que le fait d'avoir accès à un logement n'est pas suffisant, en soi, pour permettre d'atteindre, voire de pérenniser les bénéfices décrits plus haut. Il est impératif que des suivis psychosociaux de nature *inconditionnelle* soient assurés aux personnes à qui le service d'accès au logement est offert. Il importe que ces services psychosociaux soient de nature inconditionnelle afin qu'ils puissent s'adapter aux personnes appelées à en bénéficier plutôt que le modèle inverse où ce sont les personnes qui doivent s'adapter aux services, un modèle qui a échoué dans la vie de la plupart des participants rencontrés. Notre expérience nous conduit à penser qu'il est nécessaire d'accueillir cette clientèle vulnérabilisée par un passé d'itinérance et de détention et la respecter dans son intégralité, sans jugement et sans objectifs personnels *pour eux*. Selon nous, la nature de ces suivis doit tendre à tisser un lien de confiance entre l'intervenant et le participant. En effet, notre propre expérience de stage a mis en évidence que le lien de confiance constitue la pierre angulaire qui caractérise le déroulement des suivis psychosociaux. C'est en effet la qualité de ce lien qui viendra conditionner le travail effectué à travers les interventions. Avec comme corolaire, la nécessité primordiale d'associer la dimension temporelle dans le sens de concevoir cette intervention comme étant inscrite dans un processus. Il nous apparaît essentiel que les suivis s'inscrivent dans la durée afin de favoriser l'émergence et la création d'une relation de confiance mutuelle.

Durant la période de notre stage, nous avons pu observer plusieurs évolutions et changements chez les participants, changements à petite ou plus grande échelle, parfois même minimes, ils ont néanmoins tous relevé des défis. Pour certains après plusieurs semaines, pour d'autres, après plusieurs mois. Ces défis ont pris la forme d'un achat personnel, d'une consultation médicale ou d'un soin de santé, d'un changement d'habitude, de la régularisation d'une situation juridique, de l'élaboration d'un projet, du remboursement d'une dette ou encore de l'évolution d'une cognition (pensée), etc. Dans ce sens, il nous est apparu que les suivis psychosociaux encouragent les participants à *envisager* des choses qu'ils ne pensaient parfois jamais pouvoir

faire ou refaire un jour. En effet, le fait de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien — psychologique ou physique — leur permet de réaliser des démarches qu'ils n'auraient pas pu entreprendre seules et ce, pour diverses raisons dont l'ignorance, le manque d'informations, le découragement, l'incompréhension, la peur du rejet, l'abandon devant les difficultés, par exemple.

L'expérience de stage a permis d'observer et de comprendre à quel point certaines démarches administratives ou juridiques peuvent demander du temps et de l'énergie, tant matérielle que psychique, aux participants. Elles peuvent, pour diverses raisons, conduire à des situations de découragements, d'angoisses, de stress et se solder par des abandons, dans certains cas, tant elles peuvent paraître insurmontables. Pour cela, il nous apparaît également important de favoriser des structures administratives adaptées qui facilitent les démarches des personnes ayant connu ou sortant de situations de grande vulnérabilité. Ce, afin d'éviter les procédures trop complexes, longues et coûteuses qui ont tendance à les dissuader de les entreprendre ou les décourager de les mener à terme. Une assistance sous forme de procédures simplifiées ou d'accompagnement ciblé constitueraient une aide précieuse et un encouragement pour les individus qui ont de nombreuses démarches, administratives et judiciaires à entreprendre pour se réinscrire à la société ou pour régulariser leur situation administrative, judiciaire ou pour faire valoir leurs droits sociaux.

Enfin, concernant l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance, nous tenons à noter que bien qu'à première vue le logement offre un contexte propice à la réinsertion sociale, habiter seul dans son logement nécessite, entre autres, un certain degré d'autonomie, et cela ne convient pas à tout le monde. Dans ce sens, il faut noter que l'intégration résidentielle ne représente qu'une composante d'un processus complexe d'insertion sociale et citoyenne qui se réalise à différents niveaux (professionnel, résidentiel, social, familial, etc.). Aussi, il existe différents types de soutiens communautaires et d'intervention en logement, offerts dans la communauté. Cette diversité de services nous semble nécessaire, afin d'être en mesure de proposer une aide et une intervention qui répondent adéquatement aux besoins de la personne, en fonction des parcours, des problématiques rencontrées et de la singularité de chaque individu.

Conclusion

Nous avons vu que l'accès à un logement permanent peut favoriser la reprise d'un quotidien après une expérience de grande vulnérabilité et encourager le processus de rétablissement personnel. Il peut également être, dans une certaine mesure, considéré comme un support d'intégration, dans le sens où il représente un point d'insertion dans un ensemble plus vaste, dans un environnement. En effet, comme l'explique Boucher (2008), le logement implante socialement les individus. L'habitat ne se limite pas à un toit et pour les personnes particulièrement vulnérables il peut aussi représenter une filière de stabilisation (Boucher (2008)). Dans cette perspective, certains espaces, comme ceux où se déroulent une bonne partie du quotidien, constituent un ancrage dans un lieu spatial, temporel et social.

Le rétablissement, au cœur de l'approche et du modèle d'intervention soutenue par le Projet Logement Montréal, apparaît être un processus complexe, personnel et qui peut suivre plusieurs chemins. Ce processus peut, en partie, s'illustrer ou s'actualiser à travers les différentes démarches entreprises par les participants, dans le but d'aller de l'avant. En outre, le rétablissement en logement implique différents pans du quotidien qui eux-mêmes englobent différentes facettes de la vie de chaque personne. A ce titre, il importe de prendre conscience que nous, individus, ne sommes pas tous égaux devant les habiletés de la vie quotidienne, souvent présentées ou appréhendées, dans le sens commun, comme des capacités *de base*. En effet, l'acquisition et la mobilisation de celles-ci est liée à la socialisation de tout un chacun et à son histoire de vie personnelle... Faut-il, dès lors, s'étonner qu'après plusieurs années de grande précarisation ou d'exclusion, il puisse être compliqué, dans certains cas, de restaurer et reconnecter tous ces éléments de gestion qui régulent la vie quotidienne en logement ?

Dans le cadre de ce projet, on comprend que la quotidienneté en logement pour des personnes ayant connu un séjour carcéral et plusieurs années d'itinérance et qui participent aujourd'hui au Projet Logement Montréal, est une expérience complexe. Celle-ci illustre un processus dynamique, qui au-delà de certaines similitudes contextuelles est surtout le résultat de la singularité de chaque histoire de vie. Dans cette perspective, la démarche prônée par PLM, qui

se base notamment sur les *forces* de la personne, nous semble particulièrement riche et nécessaire pour envisager une quelconque évolution ou changement dans la vie des participants. Cette approche permet ainsi de respecter le rythme de l'individu, de partir de ses besoins et de l'accompagner adéquatement dans la relève de ses propres défis.

Rappelons que le Projet Logement Montréal axé sur une démarche de priorité au logement s'appuie sur plusieurs études qui ont démontré l'efficacité générale de ce type d'approche (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013 ; Polvere et al., 2014). En outre, le Projet Logement Montréal s'inscrit dans la continuité du Projet Chez Soi, vaste étude pancanadienne du modèle Logement d'abord, qui a permis d'élaborer un guide qui détaille les conditions de la mise en place de cette approche et qui met en évidence des données appuyant l'efficacité du modèle. On comprend que cet héritage constitue les fondations du Projet Logement Montréal et lui permet d'éviter de nombreux écueils, fort de bases théoriques solides tissées au long d'expériences et de recherches antérieures.

L'apport du présent projet demeure sans doute modeste, mais il possède la qualité d'illustrer et d'analyser, au regard de la littérature, le processus de retour en logement et de reprise d'un quotidien pour des personnes qui ont connu une situation de grande vulnérabilité. En effet, énormément d'éléments ont pu être observés dans le cadre de notre stage. Ceux-ci permettent de mettre en exergue que, même si le chemin vers le retour en collectivité est bien souvent parsemé d'embûches et de défis, l'ancrage des participants dans des activités routinières et dans un rythme, dans l'investissement qu'ils font de leur espace, dans la construction des liens avec l'extérieur et avec leurs proches, dans la réalisation de projets, etc. sont intimement liés au fait qu'ils aient accès à un logement. Ce sont autant d'éléments, parallèlement, qui participent au processus de rétablissement personnel. Ces observations et analyses ont, pour nous, mis en lumière que l'accès à un logement, outre qu'il signifie la sortie d'une condition de survie et d'urgence liée à la situation d'itinérance, permet de *s'ancrer* dans un présent. Cette notion d'*ancrage* n'est pas synonyme d'immobilisme, tout au contraire, il nous est apparu qu'un environnement résidentiel stable et sécurisé constitue un cadre qui permet à la personne de

(re)fixer des balises, de se remettre en mouvement, d'accueillir la possibilité de projections, d'envies et de nouveaux projets.

Enfin, nous sortons de cette expérience avec la conviction qu'il est nécessaire d'adopter une approche qui prenne en compte le processus de pauvreté, qui reconnaisse les différentes formes de précarisation des personnes, et plus encore, leur grande diversité. Sortir de la rue et avoir accès à un logement ne signifie pas pour autant sortir de la pauvreté. Certaines personnes, même après avoir quitté la situation d'itinérance en tant que telle, restent dans une situation de grande vulnérabilité ou de dépendance vis-à-vis des services et des dispositifs d'aide. Dans la continuité de cette approche, nous encourageons donc à sortir des lectures qui ont tendance à faire reposer, uniquement, sur les personnes désaffiliées, la double responsabilité de leur situation sociale et de leur réinsertion (Otero, Poupart, Spielvogel, 2004). Le phénomène de l'itinérance représente un défi sociétal, du ressort de la communauté, qui appelle à dépasser l'analyse du phénomène dans sa dimension individuelle et singulière et, comme le suggère Pichon (2010), qui nécessite une appréhension large des causes et des moyens à mettre en œuvre. Chaque individu devrait avoir accès à un habitat sûr et durable, nul ne devrait se retrouver sans-abri contre son gré et, selon nous, il en va d'une *responsabilité collective*.

*

* *

BIBLIOGRAPHIE

Bastien, S. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, vol. 27(1), p.127-140.

Bellot, C., St-Jacques, B. (2007). La gestion pénale de l'itinérance. Un enjeu pour la défense des droits. Dans Roy, S., Hurtubise, R. (dir.), *L'itinérance en questions* (p.171-191). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Bellot, C., Raffestin, I., Royer, M.-N., Noël, V. en partenariat avec le RAPSIM – CICC (2005). *Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal*. Montréal, Québec : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Berg, M.T., Huebner, B.M. (2011). Reentry and the Ties that Bind: An Examination of Social Ties, Employment, and Recidivism. *Justice Quarterly*, vol. 28, n°2, p. 382-410

Berger, P., Luckman, T. (1996). *La construction sociale de la réalité* (2^e éd. ; traduit par P. Taminaux). Paris, France : Armand Colin

Bergheul, S. (2015). *Regards croisés sur l'itinérance*. Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Bergheul, S., Pakzad, S. (2015). Les itinérants : Victimes ou auteurs de crimes ? Dans Bergheul, S. (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p.59-76). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Bernard, Y. (1998). Du logement au chez-soi. Dans Segaud, M., Bonvalet, C., Brun, J. (dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs* (p.374-381). Paris, France : Editions La Découverte

Bosset, P. (dir.) (2003). *Après 25 ans la Charte québécoise des droits et libertés*, volume I Bilan et recommandations. Québec, Canada : Bibliothèque nationale du Québec, p.1-150. Repéré à http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/bilan_charte.pdf

Boucher, J. (2008). Pauvreté, vulnérabilité et insertion sociale : la filière de l'habitat et de son lieu social. Dans Dorvil, H. et Thériault, M. (dir.), *Problèmes sociaux, médiation communautaire, recherche et santé* (p.21-44). Actes du Colloque présenté dans le cadre du 76^e colloque de l'Acfas, Acfas, Cahiers scientifiques 112

Boucher, J. (2008b). Habitat et santé mentale. Le particularisme outaouais. Dans Morin, P., Baillergeau, E. (dir.), *Habitation comme vecteur de lien social* (p. 95-119). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Boucher-Guèvremont, S. (2015). L'approche du logement d'abord. Document inédit.

Bouregba, A. (2002). *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*. Toulouse, France : Erès

Cardon, C. (2002). Relations conjugales en situation carcérale. *Ethnologie française*, Vol. 32, p. 81-88

Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et politiques*, n°34, p.13-21

Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche de sociologie*, n°22, p. p.11-27

Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris, France : Presses Universitaires de France

Christian, J., Kennedy, L.W. (2011). Secondary narratives in the aftermath of crime: Defining family members' relationships with prisoners. *Punishment et Society*, vol. 13, n°4, p.379-402

COH - Canadian Observatory on Homelessness (2012). Repéré à http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf?_ga=2.96761951.1778493400.1500058372-841622761.1500058372

Colombo, A. (2003). La sortie de la rue des jeunes à Montréal : processus ou objectif d'intervention ? *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16 (n°2), p.192-210

Commission de la Santé Mentale du Canada (2014). Chez soi. Repéré à <https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/chez-soi>

Côté, P.-B. (2012). Besoins et droits : deux modèles de politiques sociales en itinérance au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 24 (n°2), p.151-167

Demazière, D. (2011). L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui. *Recherches qualitatives*, vol.30 (n°1), p.61-83

De Sardan, J.P.O. (2001). L'enquête de terrain socio-anthropologique. *Enquête*, p.63-81

Djaoui, E. (2011). Approches de la « culture du domicile ». *Gérontologie et société*, n°136, p. 77-90

Dubechot, P., Fronteneau, A., Le Queau, P. (2000). La prison bouleverse la vie des familles de détenus. *Consommations et modes de vie*, CREDOC, n°143, p.1-4

De Coninck G., (1982). La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation. *Déviance et société*, vol.6, n°1, p.83-103

Fahey, J., Roberts, C., Engel, L. (2006). *Employment of ex-offenders: Employer perspectives*. Rapport de recherche. Boston: Crime and Justice Institute

Freudenberg, N. (2001). Jails, prisons, and the health of urban populations: a review of the impact of the correctional system on community health. *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*, vol. 78, n°2, p.214–235

Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., Redman, M. (2016). *L'État de l'itinérance au Canada 2016*. Toronto, Canada: Canadian Observatory on Homelessness Press

Gaetz, S., Donaldson, J., Richter, T., Gulliver, T. (2013). *L'État de l'itinérance au Canada 2013*. Toronto, Canada: Canadian Homelessness Research Network Press

Gaetz, S., Scott, F., Gulliver, T. (2013). *L'approche du logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*. Toronto, Canada: Canadian Homelessness Research Network Press

Gaudreau, P. (2007). Les sans-logis. Une frontière mince avec l'itinérance. Dans Roy, S., Hurtubise, R. (dir.), *L'itinérance en questions* (p.161-170). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Giroux, C., Lottinville, M. (2014). Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Document inédit.

Goering P., Girard, V., Aubry, T., Barker, J., Fortanier, C., Latimer, E., ..., Tinland, A. (2012). Conduite d'essais relatifs aux politiques qui soutiennent le modèle d'intervention accordant la priorité au logement : l'histoire de deux pays. *Lien social et Politiques*, n° 67, p. 161-182

Goering, P., Veldhuizen, S., Watson, A., Adair, C., Kopp, B., Latimer, E., Nelson, G., MacNaughton, E., Streiner, D., Aubry, T. (2014). *Rapport Final du projet Chez Soi*. Calgary, Alberta : Commission de la santé mentale du Canada

Gouvernement du Canada (2016). Comprendre l'itinérance et la Stratégie. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/comprendre.html#s2>

Gouvernement du Québec (2014). Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. Politique nationale de lutte à l'itinérance. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

Grafmeyer, Y. (1998). Logement, quartier, sociabilité. Dans Segaud, M., Bonvalet, C., Brun, J. (dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs* (p.347-354). Paris, France : Editions La Découverte

Grimard, C. (2015). La vie en refuge à Montréal, les ambivalences d'une prise en charge de l'itinérance masculine. Dans Berghéul, S. (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p.133-158). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Guénat, C. (2016). *Le retour en communauté des détenus âgés : entre marginalisation et insertion, des expériences plurielles* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16097/Guenat_Claire_2016_memoire.pdf

Hérouard, F. (2012). Espace vécu et vécu de l'espace : dimensions conscientes et inconscientes de l'habiter. Dans Frelat-Kahn, B., Lazzarotti, O. (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept ?* (p.107-123). Paris, France : Armand Colin

INSPQ – Institut de national de santé publique du Québec (2012). L'approche de réduction des méfaits. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/l-approche-de-reduction-des-mefaits>

Institut universitaire en santé mentale Douglas (2013). Rétablissement : qu'est-ce que c'est ? Repéré à <http://www.douglas.qc.ca/info/retablissement-sante-mentale>

Javeau, C. (1980). Sur le concept de vie quotidienne et sa sociologie. *Cahiers internationaux de Sociologie*, vol.68, p. 31-45

Kazemian, L., LeBel, T.P. (2012). Réinsertion et sorties de délinquance. Dans Marwan, M. (dir.), *Les sorties de la délinquance. Théories, méthodes, enquêtes* (p.229-254). Paris, France : La Découverte

Keays, N. (2015). Du refuge au logement : Fondements et principes de l'accompagnement vers la stabilité résidentielle. Document inédit.

Laberge, D. (dir.) (2000). *L'errance urbaine*. Québec, Canada : MultiMondes

Laberge, D., Landreville, P., Morin, D., Casavant, L. (2000). Une convergence : parcours d'emprisonnement, parcours d'itinérance. Dans Laberge, D. (dir.), *L'errance urbaine* (p.253-272). Québec, Canada : MultiMondes

Laberge, D., Landreville, P., Morin, D., Casavant, L. (1998). *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*. Montréal, Québec : Collectif de recherche sur l'itinérance

Laberge, D., Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, vol.33 (n°2), p. 115–131

Landry, M., Lecavalier, M. (2003). L'approche de réduction des méfaits : un facteur de changement dans le champ de la réadaptation en toxicomanie. *Drogues, santé et société*, vol. 2 (n°1), p. 1-16

Latimer, E. (2015). À propos - Le premier volet du Projet Chez soi (2009 à 2013). Repéré à <http://www.douglas.qc.ca/page/les-resultats>

Latimer, E., McGregor, J., Méthot, C., Smith, A. (2015). *Je compte MTL 2015 : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Repéré à https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/D_SOCIAL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_DENOMBREMENT_ITINERANCE_102015.PDF

Latimer, E., Rabouin, D., Méthot, C., McAll, C., Ly, A., Dorvil, H., Crocker, A., Roy, L., Poremski, D., Bonin, J.-P., Fleury, M.-J., Braithwaite, E. (2014). *Projet Chez Soi – Rapport final du site de Montréal*. Calgary, Alberta : Commission de la santé mentale du Canada

Leclerc-Olive, M., Engrand, S. (2000). Sortir de la précarité de l'emploi : entre routine et projet. Dans Billiard, I., Debordeaux, D., Lurol, M. (dir.) *Vivre la précarité. Trajectoires et projets de vie* (p.37-60). Paris, France : Éditions de l'Aube

Lévy, J. (2012). Habiter sans condition. Dans Frelat-Kahn, B., Lazzarotti, O. (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept ?* (p.25-34). Paris, France : Armand Colin

Lynch, J.-P., Sabol, W.-J. (2001). Prisoner reentry in perspective. *Crime Policy Report*, vol.3, p. 1-27

Marchetti, A.-M. (1997). *Pauvretés en prison*. Paris, France: Erès

Margier, A., Bellot, C. et Morin, R. (2014). L'itinérance en milieu urbain : deux voies de normalisation. *Le sociographe*, 48(4), 21-32

Martineau, S. (2016). L'observation directe. Dans Gauthier, B., Bourgeois, I. (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p.315-334). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec

Martineau, S. (2005). L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. Dans Royer, C., Moreau, J., Guillemette, F. (dir.), *L'instrumentation dans la collecte des données : choix et pertinence*. Actes du Colloque de l'Association pour la Recherche Qualitative (ARQ), (Hors-Série n°2, p. 5-17). Repéré à http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v2/RQ-HS-2-Numero-complet-v2.pdf

Maruna, S., LeBel, T.P. (2012). Approche sociopsychologique des sorties de la délinquance. Dans Marwan, M. (dir.), *Les sorties de la délinquance. Théories, méthodes, enquêtes* (p.44-60). Paris, France : La Découverte

Mauger, G. (1991). Enquêter en milieu populaire. *Genèses*, n°6, p. 125-143

Metraux, S., Culhane, D.P. (2004). Homeless shelter use and reincarceration following prison release: assessing the risk. *Criminology & Public Policy*, vol. 3, n°2, P.139-160

Morin, P. (2008). Chez-soi, santé mentale et lien social. Dans Morin, P., Baillergeau, E. (dir.), *Habitation comme vecteur de lien social* (p. 15-21). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Morin, P., Baillergeau, E. (dir) (2008). *Habitation comme vecteur de lien social*. Québec : Presses de l'Université de Québec

Morin, P. Dorvil, H. (2008). Le logement comme déterminant social de la santé pour les personnes ayant des problèmes sévères de santé mentale. Dans Morin, P., Baillergeau, E. (dir.), *Habitation comme vecteur de lien social* (p. 23-40). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Otero, M., Poupart, J., Spielvogel, M. (2004). Sortir et s'en sortir. La montée de la norme d'autonomie dans les trajectoires de retour à la communauté des « ex-détenus ». Dans Poupart, J. (dir.). *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés* (p.61-82). Québec, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec

Paillé, P., Mucchielli, A. (2006). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2e éd.). Paris, France : Armand Colin

Paillé, P. (2011). Les conditions de l'analyse qualitative. *SociologieS*, p.1-11

Peretz, H. (1998). *La méthode en sociologie : l'observation*. Paris, France : La Découverte

Pichon, P. (2010). *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*. Saint-Etienne, France : Publications de l'Université de Saint- Etienne

Pires, A.-P., Landreville, P., Blankevoort, V. (1981). *Les coûts sociaux du système pénal*. Montréal, Québec : Ecole de criminologie, Université de Montréal

PLM (2017). Repéré à <http://www.projetlogementmontreal.org>

Poirier, M., Hachey, R., Lecomte, Y. (2000). L'inquiétante étrangeté de l'itinérance. *Santé mentale au Québec*, vol. 25 (n° 2), p. 9-20

Polvere, L., MacLeod, T., Macnaughton, E., Caplan, R., Piat, M., Nelson, G., Gaetz, S., et Goring, P. (2014). Guide sur l'approche Logement d'abord au Canada : expérience du projet Chez Soi. Repéré à http://housingfirsttoolkit.ca/fr/wp-content/uploads/Guide_sur_l_approche_Logement_d_abord_au_Canada.pdf

Poupart, J. (dir.) (2004). *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*. Québec, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec

Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, L-H., Laperrière, A., Mayer, R., Alvaro, P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (173-209). Montréal, Québec : Gaëtan Morin

Quirion, B., Di Gennaro, A. (2000). L'inflation des cas de problématiques multiples : le symptôme de la disjonction entre la logique institutionnelle et la phénoménologie des besoins. Dans Laberge, D. (dir.), *L'errance urbaine* (p.331-346). Québec, Canada : MultiMondes

Raffestin, I. (2009). *Une injustice programmée ? Le point de vue des personnes itinérantes sur leur judiciarisation et leur incarcération* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/3274>

RAPSIM - Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (2003). Comprendre l'itinérance. Repéré à <http://www.rapsim.org/docs/comprendreLitinerance.pdf>

Raymond, H. (1998). Habiter et vie quotidienne. Dans Segaud, M., Bonvalet, C., Brun, J. (dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs* (p. 390-396). Paris, France : Editions La Découverte

Ricordeau, G. (2008). *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Paris, France : Editions Autrement

Rodrigue, S. (2016). Regards sur la société canadienne. L'itinérance cachée au Canada. *Statistique Canada*. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2016001/article/14678-fra.htm>

Roy, S. (2016). L'étude de cas. Dans Gauthier, B., Bourgeois, I. (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p.195-221). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec

Roy, S. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale ? *Lien social et Politiques*, n° 34, p. 73-80

Roy, S., Grimard, C. (2015). L'aide aux personnes à la rue. Cohérence et failles d'un système. Dans Bergheul, S. (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p.13-31). Québec, Canada : Presses de l'Université de Québec

Roy, S., Hurtubise, R. (2004). De l'itinérance et du travail. A propos de la reconnaissance sociale des pratiques dans l'univers de la marginalité. Dans Poupart, J. (dir.), *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés* (p.125-140). Québec, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec

SCHL - Société canadienne d'hypothèques et de logement (2018). Repéré à <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm>

Serfaty-Garzon, P. (2003). *Chez soi, les territoires de l'intimité*. Paris, France : Armand Colin

Serfaty-Garzon, P. (2003b). Le Chez-soi : habitat et intimité. Dans Segaud, M., Brun, J., Driant, J.-C. (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (p.65-69). Paris, France : Editions Armand Colin. Repéré à <http://www.perlaserfaty.net>

Stock, M. (2012). « Faire avec de l'espace » : pour une approche de l'habiter par les pratiques. Dans Frelat-Kahn, B., Lazzarotti, O. (dir.), *Habiter. Vers un nouveau concept ?* (p.57-75). Paris, France : Armand Colin

Strimelle, V., Poupart, J. (2004). Une fois la sentence terminée. L'intégration des personnes ayant connu une expérience d'incarcération. Dans Poupart, J. (dir.), *Au-delà du système pénal :*

l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés (p.102-123). Québec, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec

Taylor, C.J. (2016). The family's role in the reintegration of formerly incarcerated individuals: The direct effects of emotional support. *The Prison Journal*, vol. 96, n°3, p. 331–354

Thomas, G. (2000). Vie itinérante et règlementation des espaces publics. Dans Laberge, D. (dir.). *L'errance urbaine* (p.291-312). Québec, Canada : MultiMondes

Vacheret, M., Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal, Québec : Les Presses de l'Université de Montréal

Van Campenhoudt, L., Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France : Dunod

Visher, C.A., Travis, J. (2003). Transitions from prison to community: Understanding individual pathways. *Annual Review of Sociology*, vol. 29, p. 89-113

Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris, France : Raisons d'Agir

ANNEXE : Résumé du rapport de stage

La problématique

Ce travail s'inscrit dans la continuité d'un stage de maîtrise en criminologie-option intervention, qui s'est déroulé au sein du Projet Logement Montréal (PLM). Dans le cadre de ce travail académique, la problématique étudiée visait à comprendre la manière dont se vit et se déploie la quotidienneté en logement des personnes qui ont connu à la fois l'itinérance et l'incarcération, et qui participent au Projet Logement Montréal. Plus précisément, l'objectif de ce projet était de questionner le processus du retour en logement et de la reprise du quotidien des individus, à la suite d'une expérience de marginalisation ou d'une situation de très grande vulnérabilité.

Dans ce contexte, les quatre participants qui ont été rencontrés sont des hommes, tous âgés d'au moins 45 ans, qui ont connu une peine d'incarcération, plus ou moins longue, et une période d'itinérance de plusieurs années avant de participer au Projet Logement Montréal. Résolument inductif dans sa méthode d'analyse des données, ce travail repose sur une méthodologie de nature qualitative et est le résultat d'une analyse de matériel issues de différentes sources d'informations.

Etat des connaissances :

L'itinérance recouvre une réalité complexe, difficile à cerner et qui ne se laisse pas réduire à un seul élément ou à une condition unique (Côté, 2012 ; Bergheul, 2015). En outre, selon le Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal, l'itinérance est une condition de vie qui place la personne dans une situation de vulnérabilité extrême (RAPSIM, 2003).

Plusieurs pratiques et modes d'intervention existent pour lutter contre le phénomène de l'itinérance et soutenir l'intégration des personnes concernées dans la communauté. Parmi celles-ci, l'approche accordant la priorité au logement, soit l'approche Logement d'abord ou Housing First, a été reconnue à titre de politique importante de la lutte contre l'itinérance par les

gouvernements fédéraux canadiens (Polvere et al., 2014). Cette approche à vue le jour aux États-Unis pour ensuite se généraliser. Au Canada, les résultats de cette approche ont été soutenus par des études qui ont démontré son efficacité générale (Gaetz, Scott, Gulliver, 2013 ; Goering et al., 2012 ; Latimer, 2015 ; Polvere et al., 2014). Dans ce cadre, le Projet Logement Montréal s'inscrit dans la continuité du Projet Chez Soi, une vaste étude pancanadienne du modèle Logement d'abord, et repose sur une approche dite de « stabilité résidentielle avec accompagnement » (SRA). Le Projet Logement Montréal vise ainsi à offrir des logements permanents et sécuritaires à des personnes en situation d'itinérance, en plus d'un suivi psychosocial en communauté.

De nombreuses études ont porté sur l'incarcération et son impact général sur la vie des détenus. Une partie de ces ouvrages dénoncent les effets négatifs qui sont liés à l'expérience carcérale ainsi que la production de conditions de vulnérabilité qui en résultent. Alors que certaines recherches soulignent la sur-judiciarisation des personnes itinérantes (Bellot, Raffestin, Royer, Noël, 2005 ; Bellot, St-Jacques, 2007), d'autres mettent en avant que la prison tend à renforcer l'exclusion en augmentant la précarité des personnes les plus défavorisées (Landreville, 1981 ; Marchetti, 1997 ; Laberge, Landreville, Morin et Casavant, 1998). Les ruptures ou les pertes causées par une peine d'incarcération peuvent être multiples et ne sont pas sans conséquence (Bellot, Raffestin, Royer, Noël, 2005 ; Guénat, 2016 ; Laberge, Landreville, Morin, Casavant, 1998 ; Strimelle, Poupart, 2004). Dans ce sens, l'enfermement peut avoir un l'impact sur les dimensions matérielle, psychologique, relationnelle ou encore symbolique de la vie des individus, ainsi que sur la trajectoire post-carcérale des personnes de retour en communauté.

La situation d'itinérance et l'incarcération sont des expériences de vie qui tendent à augmenter de manière importante la vulnérabilité et l'instabilité de bon nombre d'individus qui les subissent, et qui peuvent conduire à des situations de grande vulnérabilité et à un possible processus de désaffiliation sociale (Bergheul, 2015 ; Castel, 1995 ; Castel, 1994 ; COH, 2012 ; Laberge, 2000 ; Poupart, 2004). Les répercussions d'une extrême précarité ou du phénomène de marginalisation sont multiples et peuvent toucher diverses sphères de la vie de l'individu ; tant au niveau du quotidien, de l'emploi, de la carrière professionnelle ou encore des liens

sociaux et de la famille. Dans ce sens, les obstacles et les difficultés que les personnes rencontrent sur le chemin du retour en communauté et dans leur rétablissement personnel sont multiples (Chantraine, 2004 ; Kazemian, LeBel, 2012 ; Maruna, S., LeBel, 2012 ; Poupart, 2004, Pichon, 2010). L'intégration sociale ainsi que la reprise d'un quotidien, à la suite d'une expérience de grande vulnérabilité, apparaît particulièrement complexe.

Résultats

Il ressort de l'analyse des données que l'habitat représente potentiellement un lieu propice et privilégié d'insertion sociale et citoyenne. En effet, l'habitation, en inscrivant la personne dans un territoire semble soutenir un ancrage social, personnel mais aussi institutionnel et symbolique. Toutefois, il s'avère également que les processus de retour en logement, la reprise d'une quotidienneté et la réappropriation d'un lieu soient l'occasion, pour les participants, de nombreux défis. Ceux-ci sont d'ordres, à la fois, pratiques et concrets mais également plus globaux et symboliques. En effet, le rétablissement des personnes en logement implique différents pans du quotidien qui eux-mêmes englobent différentes facettes de la vie de chaque personne. Dans ce sens, les défis concernent de nombreuses sphères et dimensions de la vie des individus ; comme par exemple, le rapport au temps, le lien à l'espace et à l'habitat, la santé physique et mentale et la capacité de prendre soin de soi, les liens sociaux, la gestion du budget, ou encore la régularisation de leur statut administratif ou juridique et le fait de retrouver des droits sociaux.

Les processus de sortie d'une situation de vulnérabilité et du rétablissement personnel sont complexes et apparaissent inévitablement influencés par les contraintes imposées par la société et par les propres limites de la personne. Ainsi, une partie des enjeux est commune aux uns et aux autres, bien que les défis soient bien entendu vécus de manière individuelle et propre à chaque personne, à son parcours et à son histoire.